

DHX Media Ltd.

États financiers consolidés
30 juin 2014 et 2013
(en milliers de dollars canadiens)

Le 24 septembre 2014

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de **DHX Media Ltd.** (la « société »), qui ont été approuvés par le comité d'audit du conseil d'administration (le « conseil »). Le conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés de la société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Le comité d'audit est nommé par le conseil, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Il rencontre la direction de la société pour discuter des questions qui touchent le contrôle interne et l'information financière afin de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de façon appropriée avant de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour approbation.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances. Les états financiers consolidés incluent des montants qui s'appuient sur un jugement et des estimations éclairés et au sujet de l'incidence prévue des événements et des transactions courantes, tout en tenant compte du principe de l'importance relative. De plus, pendant la préparation des états financiers consolidés, la direction doit trancher sur des questions portant sur la pertinence de l'information à inclure et faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur l'information présentée. Les résultats réels futurs pourraient différer sensiblement de l'appréciation que fait actuellement la société de cette information puisqu'il se pourrait que les faits et événements futurs ne se réalisent pas comme prévu.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur de la société nommé par les actionnaires, a audité les présents états financiers consolidés. Son rapport suit.

(signé) « *Dana Landry* »
Chef de la direction
Halifax (Nouvelle-Écosse)

(signé) « *Keith Abriel* »
Chef des finances
Halifax (Nouvelle-Écosse)



Le 24 septembre 2014

Rapport des auditeurs indépendants

**Aux actionnaires de
DHX Media Ltd.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **DHX Media Ltd.** et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013, les états consolidés des variations des capitaux propres, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos à ces dates ainsi que les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Summit Place, 1601 Lower Water Street, Suite 400, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J 3P6
T: +1 (902) 491 7400, F: +1 (902) 422 1166*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de DHX Media Ltd. et de ses filiales au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

(signé) « *PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.* »

Comptables agréés

DHX Media Ltd.

États consolidés de la situation financière

Aux 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	26 679	12 640
Liquidités soumises à restrictions	32	1 278
Créances (note 6)	90 515	72 849
Charges payées d'avance et acomptes	4 778	2 763
Investissement dans des films et des émissions de télévision (note 7)	146 631	116 994
	268 635	206 524
Montants à recevoir à long terme (note 6)	5 774	3 177
Frais de financement différés	603	684
Immobilisations corporelles (note 8)	11 515	4 924
Placement à long terme	230	330
Immobilisations incorporelles (note 9)	33 990	27 956
Goodwill (note 10)	103 483	81 840
	424 230	325 435
Passif		
Passif courant		
Dette bancaire (note 11)	4 930	5 000
Dettes d'exploitation et charges à payer (note 12)	61 774	45 932
Produits différés	15 603	19 753
Autres passifs	—	445
Crédit-relais à la production (note 11)	35 955	37 676
Partie courante de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-financement (note 11)	8 526	3 977
	126 788	112 783
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (note 11)	61 918	45 466
Produits différés non courants	1 141	707
Impôt différé (note 15)	11 034	3 604
	200 881	162 560
Capitaux propres	223 349	162 875
	424 230	325 435
Engagements et éventualités (note 19)		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

DHX Media Ltd.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Actions ordinaires \$	Finance- ment destiné à l'achat d'actions \$	Bons de souscrip- tion \$	Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$ (note 24)	Résultats non distribués \$	Total \$
Solde au 30 juin 2012	65 841	(85)	—	11 102	232	1 810	78 900
Résultat net de l'exercice	—	—	—	—	—	1 860	1 860
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	—	—	(3 032)	—	(3 032)
Résultat global de l'exercice	—	—	—	—	(3 032)	1 860	(1 172)
Actions émises dans le cadre du régime d'actionnariat	32	—	—	—	—	—	32
Actions annulées au titre d'un prêt à un salarié ayant fait l'objet d'une renonciation	(50)	50	—	—	—	—	—
Émission contre trésorerie, déduction faite des frais et de l'incidence fiscale	17 616	—	—	—	—	—	17 616
Actions émises aux fins de l'acquisition de Cookie Jar (note 5)	67 403	—	—	—	—	—	67 403
Remboursement du financement destiné à l'achat d'actions	—	2	—	—	—	—	2
Charge liée aux bons de souscription	—	—	390	—	—	—	390
Intérêts reçus sur le financement destiné à l'achat d'actions	—	1	—	—	—	—	1
Charge de rémunération liée au financement destiné à l'achat d'actions	—	32	—	—	—	—	32
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	925	—	—	925
Dividendes versés	—	—	—	—	—	(1 535)	(1 535)
Options sur actions exercées	433	—	—	(152)	—	—	281
Solde au 30 juin 2013	151 275	—	390	11 875	(2 800)	2 135	162 875
Résultat net de l'exercice	—	—	—	—	—	7 811	7 811
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	—	—	1 597	—	1 597
Résultat global de l'exercice	—	—	—	—	1 597	7 811	9 408
Actions émises dans le cadre du régime d'actionnariat	76	—	—	—	—	—	76
Émission contre trésorerie, déduction faite des frais et de l'incidence fiscale	37 495	—	—	—	—	—	37 495
Actions émises aux fins de l'acquisition d'Epitome (note 5)	14 139	—	—	—	—	—	14 139
Bons de souscription exercés	1 175	—	(390)	—	—	—	785
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	1 588	—	—	1 588
Dividendes versés et réinvestis	122	—	—	—	—	(5 107)	(4 985)
Options sur actions exercées	2 945	—	—	(977)	—	—	1 968
Solde au 30 juin 2014	207 227	—	—	12 486	(1 203)	4 839	223 349

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

DHX Media Ltd.

Comptes consolidés de résultat

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2014 \$	2013 \$
Produits des activités ordinaires (note 23)	116 131	97 263
Charges (produits)		
Coûts de production directs et coût des films et des émissions de télévision produits et de la collection acquise	55 531	51 430
Coûts d'acquisition	3 258	1 696
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	5 915	4 583
Frais de développement et autres	1 982	3 055
Moins-value de l'investissement dans des films et des émissions de télévision	984	608
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	34 283	31 886
Quote-part de la perte des entreprises associées	—	172
Profit réalisé à la cession de placements à court terme et d'immobilisations corporelles	—	(1 419)
Charges financières, montant net (note 16)	2 242	1 948
	104 195	93 959
Résultat avant impôt	11 936	3 304
Charge (produit) d'impôt		
Impôt exigible (note 15)	2 859	1 468
Impôt différé (note 15)	1 266	(24)
	4 125	1 444
Résultat net de l'exercice	7 811	1 860
Résultat de base par action ordinaire (note 21)	0,07	0,02
Résultat dilué par action ordinaire (note 21)	0,07	0,02

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

DHX Media Ltd.

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	2014 \$	2013 \$
Résultat net de l'exercice	<u>7 811</u>	<u>1 860</u>
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le compte de résultat		
Écarts de conversion	1 597	(2 926)
Perte réalisée sur placements disponibles à la vente, après impôt	—	29
Variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente, après impôt	<u>—</u>	<u>(135)</u>
Autres éléments du résultat global de l'exercice	<u>1 597</u>	<u>(3 032)</u>
Résultat global de l'exercice	<u>9 408</u>	<u>(1 172)</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

DHX Media Ltd.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	7 811	1 860
Charges (crédits) comptabilisées en résultat sans effet sur la trésorerie		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	2 091	1 937
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 824	2 646
(Profit) perte de change latent	(4 082)	2 905
Charge liée aux frais de financement	840	484
Moins-valeur de l'investissement dans des films et des émissions de télévision	984	608
Profit réalisé à la vente d'immobilisations corporelles et de placements à court terme	—	(1 419)
Perte latente sur les placements à long terme	100	—
Quote-part de la perte des entreprises associées	—	172
Rémunération fondée sur des actions et charge liée aux bons de souscription	1 588	1 347
Intérêt sur les billets	—	1
Charge (produit) d'impôt différé	1 266	(24)
	14 422	10 517
Investissement net dans des films et des émissions de télévision	(2 909)	(9 652)
Variation nette des soldes hors trésorerie liés aux activités opérationnelles (note 22)	(5 328)	(12 275)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	6 185	(11 410)
Activités de financement		
Produit de l'émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	36 588	16 745
Dividendes versés	(4 985)	(1 535)
Produit de l'émission d'actions ordinaires liée au régime d'actionnariat et à l'exercice d'options sur actions et de bons de souscription	2 829	314
Produit du remboursement d'un prêt à un salarié aux termes du régime d'actionnariat	—	2
Frais de financement différés	(160)	(794)
Produit (remboursement) de la dette bancaire	(70)	2 335
Prélèvement (remboursement) du crédit-relais à la production	(8 483)	9 608
Produit de la dette à long terme	24 190	47 918
Diminution (augmentation) des liquidités soumises à restrictions	1 246	(1 278)
Remboursement d'autres passifs	(445)	(874)
Remboursement de la dette des actionnaires reprise dans le cadre d'une acquisition	—	(8 665)
Remboursement de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-financement	(7 454)	(64 695)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	43 256	(919)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'entreprises – trésorerie versée, déduction faite de la trésorerie acquise	(32 952)	(2 191)
Produit de la cession de placements à long terme	—	1 352
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	—	5 214
Produit de la cession de placements à court terme	—	3 294
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 403)	(1 455)
Coût des immobilisations incorporelles générées en interne	(308)	(478)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(35 663)	5 736
Incidence des variations des cours du change sur la trésorerie	261	67
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	14 039	(6 526)
Trésorerie au début de l'exercice	12 640	19 166
Trésorerie à la fin de l'exercice	26 679	12 640

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

1 Nature des activités

DHX Media Ltd. (la « société ») est une société ouverte et une société mère ultime dont les actions ordinaires sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX »), à laquelle elle est inscrite depuis le 19 mai 2006 (sous le symbole DHX). Constituée le 12 février 2004 sous le régime des lois de la province de Nouvelle-Écosse (Canada) et aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* depuis le 25 avril 2006, la société développe, produit et distribue des films et des émissions de télévision destinés au marché canadien et au marché international. La société gère également les droits d'auteur, la concession de licences et les marques pour le compte de tiers. Le siège social de la société est situé au 1478 Queen Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada, B3J 2H7.

2 Base d'établissement

La société établit ses états financiers consolidés (les « états financiers ») selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, tels qu'ils sont énoncés dans la Partie I du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada – Comptabilité (le « *Manuel de CPA Canada* »), qui incluent les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers comprennent tous les ajustements, composés d'ajustements récurrents normaux, que la direction considère comme nécessaires à une présentation fidèle des résultats opérationnels, de la situation financière et des flux de trésorerie annuels de la société.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers le 23 septembre 2014.

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des instruments dérivés évalués à la juste valeur.

Consolidation

Les états financiers intègrent les comptes de DHX Media Ltd. et de toutes ses filiales. Les états financiers de toutes les filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information, selon les mêmes méthodes comptables. Les comptes, les transactions, les produits et les charges intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents découlant de transactions entre les sociétés consolidées, ont été éliminés à la consolidation.

Les filiales sont les entités (y compris les entités structurées) que la société contrôle. Conformément aux pratiques du secteur du cinéma et de la télévision, la société fait appel aux entités structurées en tant qu'instrument pour créer et financer certains des films et des séries télévisées qu'elle produit. Lorsque la société prend des décisions importantes concernant la création du contenu et le financement au sein des entités structurées, elle consolide ces dernières. Aux fins comptables, la société a établi le contrôle lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle la société obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la société cesse d'avoir ce contrôle.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Conversion des monnaies étrangères

i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités consolidées de la société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Des indicateurs principaux et des indicateurs secondaires sont utilisés pour déterminer la monnaie fonctionnelle (les indicateurs principaux ayant priorité sur les indicateurs secondaires). Le principal indicateur qui s'applique à la société est la monnaie qui influence le plus les produits des activités ordinaires et les charges. Les indicateurs secondaires comprennent la monnaie dans laquelle les fonds provenant des activités de financement sont générés. Le dollar canadien a été identifié comme la monnaie fonctionnelle de la société et de toutes ses filiales à l'exception de W!LDBRAIN Entertainment Inc. (« Wildbrain »), de Copyright Promotions Licensing Group Ltd. (« CPLG »), de Cookie Jar Entertainment (USA) Inc. (« CJUSA ») et de DHX UK Holdings Limited (« Ragdoll »). La monnaie fonctionnelle de Wildbrain et de CJUSA est le dollar américain, alors que celle de CPLG et de Ragdoll est la livre sterling. Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société. Les états financiers des entités consolidées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien (les « établissements à l'étranger ») sont convertis en dollars canadiens comme suit :

- a) Actifs et passifs – au cours de clôture à la date de l'état de la situation financière;
- b) Produits et charges – au cours moyen pour la période (considéré comme une approximation raisonnable des taux réels).

Toutes les variations qui en résultent sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global comme écarts de conversion.

Lorsque la société procède à la sortie totale de sa participation dans un établissement à l'étranger ou qu'il y a perte du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable à l'égard de l'établissement à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change relatifs à l'établissement à l'étranger, qui est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, est comptabilisé en résultat net. Lorsque la société procède à la sortie partielle de sa participation dans un établissement à l'étranger qui demeure sa filiale, la société réattribue la part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change comptabilisé dans les autres éléments du résultat global qui se rapporte à la filiale aux participations donnant le contrôle et aux participations ne donnant pas le contrôle.

ii) Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours du change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de change découlant du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion, au cours du change en vigueur à la date de clôture, des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans le compte de résultat.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Constatation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires tirés de la concession de licences de diffusion de films et d'émissions de télévision sont constatés lorsque :

- a) la production est achevée;
- b) les modalités de livraison contractuelles ont été satisfaites et que la société ne continue à être impliquée ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés;
- c) le client a accès à la production et peut profiter du contenu;
- d) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable;
- e) le recouvrement du produit est probable;
- f) les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Les paiements en trésorerie reçus ou les avances versées en vertu d'une licence de diffusion ou d'une entente de distribution sont constatés à titre de produits différés jusqu'à ce que les conditions précitées aient été satisfaites.

Les produits des activités ordinaires tirés des services de production rendus à des tiers et les autres produits, selon le cas, sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est établi d'après la proportion des coûts engagés au cours de l'exercice visé par rapport au total des coûts prévus. Une provision est constituée pour le montant total des pertes estimatives futures, le cas échéant, sur les productions en cours.

Les produits des activités ordinaires tirés des tournées sont constatés pour la période au cours de laquelle le spectacle a lieu, le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable, les coûts engagés ou à engager peuvent être évalués et le recouvrement est raisonnable assuré. Les produits des activités ordinaires tirés du merchandising sont constatés au moment de la vente aux clients.

Les produits des activités ordinaires tirés des redevances sont comptabilisés en fonction des redevances qu'il est probable que la société recevra et conformément au contenu des ententes s'y rapportant et aux déclarations des agents.

Les produits des activités ordinaires tirés de la gestion des droits d'auteur, de la concession de licences et des marques pour le compte de tiers en vertu d'accords de représentation sont comptabilisés lorsque le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable, les services ont été fournis et le recouvrement est raisonnablement assuré. Les montants reçus ou les acomptes à payer aux termes d'un contrat, qui ne réunissent pas encore les critères de comptabilisation en tant que produits des activités ordinaires, sont comptabilisés dans les produits différés.

Montant brut ou montant net des produits des activités ordinaires

La société évalue les accords conclus avec des tiers pour déterminer si le montant brut ou le montant net des produits des activités ordinaires doit être comptabilisé selon chaque accord pris individuellement, en établissant si la société agit pour son propre compte ou comme intermédiaire aux termes de chacun des accords. Dans la mesure où la société agit pour son propre compte dans le cadre d'un accord, le montant brut des produits des activités ordinaires doit être comptabilisé, ce qui fait que les produits des activités ordinaires et les charges sont classés à leurs postes respectifs des états financiers. À l'inverse, dans la mesure où la société agit comme intermédiaire dans le cadre d'un accord, le montant net des produits des activités ordinaires doit être comptabilisé, ce qui fait que les produits des activités ordinaires sont présentés déduction faite de toute charge connexe. Pour déterminer si la société agit pour son propre compte ou comme intermédiaire, la société évalue à quelle partie reviennent les risques et les avantages importants liés à la propriété aux termes de l'accord. Les principaux facteurs que la société prend en considération sont notamment l'identification du principal obligé, ainsi que de la partie qui assume le risque de crédit, le risque général et le risque sur stocks (ou l'équivalent) et qui dispose d'une certaine latitude pour l'établissement des prix.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Investissement dans des films et des émissions de télévision

L'investissement dans des films et des émissions de télévision représente le solde du coût des films et des émissions de télévision produits par la société ou dont elle a obtenu les droits de distribution ainsi que le droit de la société de participer aux flux de trésorerie futurs provenant des films et des émissions de télévision produits et distribués par d'autres parties non liées (les « droits de participation acquis »). L'investissement dans des films et des émissions de télévision comprend aussi les collections de films et d'émissions de télévision acquises et les biens en cours de production.

Les coûts d'acquisition et de production de films et d'émissions de télévision sont inscrits à l'actif. Les coûts sont évalués après déduction des apports obtenus au titre de programmes fédéraux et provinciaux et imputés au résultat en fonction des produits des activités ordinaires attendus. Selon cette méthode, les coûts inscrits à l'actif sont imputés au résultat et les coûts finaux de participation sont inscrits suivant la proportion des produits des activités ordinaires de l'exercice visé par rapport à l'estimation par la direction des produits des activités ordinaires finaux qui seront tirés de l'exploitation, de la diffusion ou de la concession de la licence de diffusion du film ou de l'émission de télévision. Dans le cas des films et des émissions de télévision produits par la société, les coûts inscrits à l'actif comprennent tous les coûts de production et frais de financement directs engagés en cours de production qui sont susceptibles de donner lieu à des avantages au cours de périodes à venir. Les frais de financement sont inscrits à l'actif dans le coût des films et des émissions de télévision jusqu'à ce que la quasi-totalité des activités nécessaires pour préparer l'œuvre en question en vue de sa livraison soient achevées. Le financement de production fourni par des tiers en échange de participations est porté en diminution du coût de production. Les coûts des participations acquises sont comptabilisés initialement au montant de la contrepartie versée au tiers ou à la juste valeur des montants à payer à la contrepartie.

Dans les cas des œuvres cinématographiques et des séries télévisées produites par la société, les produits des activités ordinaires finaux comprennent des estimations sur une période donnée. Quant aux films ou aux émissions de télévision acquis qui ont déjà été diffusés, les produits des activités ordinaires finaux comprennent des estimations pour une période n'excédant pas 20 ans à compter de la date d'acquisition.

L'investissement dans des films et des émissions de télévision est pris en compte dans l'actif courant. Le cycle d'exploitation normal de la société peut dépasser 12 mois. Se reporter à la note 7 pour la réalisation attendue de l'investissement dans des films et des émissions de télévision au cours des 12 prochains mois.

Les estimations des produits des activités ordinaires finaux sont établies pour chaque titre et examinées périodiquement en tenant compte de la conjoncture du marché. Pour les films, les estimations de produits des activités ordinaires finaux comprennent les recettes des salles de cinéma, la vente de DVD et l'octroi à des tiers de droits de télédiffusion et d'autres droits dérivés. Pour ce qui est des émissions de télévision, les estimations des produits des activités ordinaires finaux comprennent les droits de diffusion d'émissions de télévision en cours de développement et les droits de renouvellement des licences de diffusion des séries pour les saisons suivantes, ainsi que des estimations des produits des activités ordinaires tirés du marché secondaire. Les estimations de produits des activités ordinaires finaux futurs comportant une part d'incertitude, il se peut que des réductions de la valeur comptable de l'investissement dans des films et des émissions de télévision soient nécessaires par suite de modifications des estimations de la direction à l'égard des produits des activités ordinaires futurs.

L'investissement dans des films et des émissions de télévision (y compris les droits de participation acquis) est évalué au moins élevé du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette d'un film ou d'une émission de télévision est établie d'après les estimations de la direction à l'égard des produits des activités ordinaires et des charges futurs. Une perte de valeur correspondant à l'excédent du coût sur la valeur de réalisation nette estimative du film, de l'émission de télévision ou du droit de participation acquis est inscrite, s'il y a lieu.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Frais de financement différés et frais d'émission de titres de créance

Les frais d'émission de titres de créance se rapportant à la dette bancaire sont comptabilisés en tant que charge différée et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette bancaire connexe, et la charge est prise en compte dans la charge d'intérêts. Les frais d'émission de titres de créance au titre de la dette à long terme sont portés en diminution de la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge est prise en compte dans la charge d'intérêts. Pour l'exercice clos le 30 juin 2014, un montant de 603 \$ (684 \$ en 2013) a été comptabilisé dans les frais de financement différés et un montant de 1 507 \$ (1 610 \$ en 2013) a été porté en diminution de la dette à long terme.

Regroupements d'entreprises

La société comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs transférés, des passifs engagés envers les anciens propriétaires de l'entité acquise et des participations émises par la société. La contrepartie transférée comprend la juste valeur des actifs et passifs, s'il en est, découlant d'un accord de contrepartie conditionnelle. Les actifs identifiables acquis de même que les passifs et les passifs conditionnels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts relatifs à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Toute contrepartie conditionnelle devant être transférée par le groupe est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations subséquentes de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle qui est présumée être un actif ou un passif sont comptabilisées soient en résultat net, soit dans la variation des autres éléments du résultat global. La contrepartie conditionnelle qui est classée dans les capitaux propres n'est pas réévaluée, et son règlement éventuel est comptabilisé dans les capitaux propres.

Le goodwill correspond initialement à l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis et des passifs repris. Si cette contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, la différence est comptabilisée en résultat net.

Frais de développement

Les frais de développement comprennent les frais d'acquisition des droits cinématographiques des livres, des pièces de théâtre ou des scénarios originaux et les frais d'adaptation de ces projets. Ces frais sont inscrits à l'actif et ajoutés à l'investissement dans des films et des émissions de télévision au début de la production. Les avances ou l'apport de capital reçus de tierces parties en vue de faciliter le développement sont déduits de ces frais. Les projets en cours de développement sont sortis des frais de développement à la première des dates suivantes : la date à laquelle il est déterminé que les frais ne sont pas recouvrables, la date à laquelle les projets en cours de développement sont abandonnés ou trois ans après la date de la constatation initiale de l'investissement, si le développement du projet n'a pas avancé significativement ou si aucune dépense de développement importante n'a été engagée au cours de l'année précédente.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins le cumul des amortissements et les pertes de valeur cumulées. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la société et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils ont été engagés. L'amortissement est calculé à compter du moment où l'actif peut être utilisé et sur sa durée d'utilité estimative, selon les modes et aux taux annuels suivants :

Immeubles	4 %, selon le mode dégressif
Mobilier, agencements et autre matériel	de 5 % à 20 %, selon le mode dégressif
Matériel informatique	30 %, selon le mode dégressif
Matériel de postproduction	30 %, selon le mode dégressif
Logiciels	2 ans, selon le mode linéaire
Conception de sites Web	2 ans, selon le mode linéaire
Améliorations locatives	5 ans, selon le mode linéaire, et selon le mode linéaire sur la durée du bail

La société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses principales composantes et amortit séparément chacune de ces composantes. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

Les profits ou les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les autres profits et pertes dans le compte de résultat.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût de l'entreprise acquise sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis à la date d'acquisition. Le goodwill est comptabilisé au coût moins le cumul des pertes de valeur et n'est pas amorti. Il fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou plus souvent, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou à un groupe d'UGT, qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, niveau qui n'est pas plus élevé que le secteur opérationnel. Le test de dépréciation est effectué en comparant la valeur recouvrable du goodwill attribué à une UGT ou à un groupe d'UGT à sa valeur comptable.

Immobilisations incorporelles identifiables

Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, y compris les montants établis par la répartition du prix d'achat lors des acquisitions. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'actif, selon les modes et aux taux annuels suivants :

Carnet de production	de 2 à 3 ans, selon le mode linéaire
Relations avec les diffuseurs	de 7 à 10 ans, selon le mode linéaire
Relations avec la clientèle et les distributeurs	10 ans, selon le mode linéaire
Contrats de non-concurrence	3 ans, selon le mode linéaire
Logiciel de production	5 ans, selon le mode linéaire
Marques	10 ans, selon le mode linéaire

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Dépréciation des actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs à long terme qui ne sont pas amortis font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les actifs sont regroupés en UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité (soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT concernée). La perte de valeur comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, notamment l'investissement dans des films et dans les immobilisations corporelles, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés au titre des charges financières dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Financement et aide gouvernementaux

La société peut se prévaloir de plusieurs programmes gouvernementaux, notamment des crédits d'impôt créés en vue de soutenir la production et la distribution d'œuvres cinématographiques et télévisuelles au Canada. La société comptabilise l'aide gouvernementale lorsque les coûts qui s'y rattachent ont été engagés et qu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les sommes reçues ou à recevoir à titre de soutien à la production sont portées en diminution des coûts de production des œuvres auxquelles elles se rapportent. L'aide gouvernementale visant les droits de distribution est portée en diminution de l'investissement dans des films et des émissions de télévision. L'aide gouvernementale destinée aux charges courantes est portée en diminution du poste de charge applicable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants comptabilisés en provisions correspondent à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information, et sont actualisés lorsque l'effet est significatif. La société procède à des évaluations afin d'identifier les contrats déficitaires et, le cas échéant, comptabilise des provisions pour de tels contrats.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Contrats de location

Lors de la comptabilisation initiale, la société classe tous les contrats de location dans les contrats de location-financement ou les contrats de location simple, en fonction de la substance de la transaction. Les contrats de location-financement sont classés comme tels parce qu'ils ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, tandis que les contrats de location simple sont classés comme tels parce qu'ils ne réunissent pas les critères de classement en tant que contrat de location-financement. Lors de l'entrée en vigueur du contrat de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs avec les passifs correspondants à l'état de la situation financière au moins élevé de la juste valeur de l'actif loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements sont actualisés soit au taux d'intérêt implicite du contrat de location, soit au taux d'emprunt supplémentaire de la société. L'actif est amorti sur la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif, selon la plus courte des deux, alors que le passif est amputé des paiements de location réels et majoré de toute charge additionnelle. Les paiements effectués aux termes de contrats de location simple sont passés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du bail.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est aussi comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, selon le cas.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat payable au titre du bénéfice imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et tout ajustement de l'impôt exigible à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers, et au titre de l'avantage lié aux pertes susceptibles d'être réalisées et pouvant être reportées en avant en vue de réduire l'impôt des exercices futurs. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée aux taux d'imposition et conformément aux réglementations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle l'actif d'impôt sera réalisé ou le passif d'impôt sera réglé. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable qu'il sera recouvré.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est examinée à chaque date de clôture et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour recouvrer la totalité ou une partie des actifs d'impôt différé.

Un actif ou un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires liées à des participations dans des filiales et dans des entreprises associées sauf, dans le cas des filiales, lorsque la société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'incidence de la modification des taux d'imposition sur les actifs ou passifs d'impôt différé est prise en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle la modification est quasi adoptée, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés en dehors du résultat, auquel cas l'incidence de la modification des taux d'imposition est constatée au poste auquel ces éléments ont initialement été comptabilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Rémunération fondée sur des actions

La société attribue des options sur actions à certains de ses administrateurs, dirigeants, membres du personnel et consultants. Les droits rattachés aux options sur actions sont acquis sur des périodes d'au plus 4 ans, et les options expirent après 5 ans. Chaque tranche d'une attribution d'options sur actions est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur estimative à la date d'attribution. La juste valeur estimative à la date d'attribution de chacune des tranches est évaluée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées qui devraient être acquises, et vient accroître le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu au moyen de la division du résultat net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu au moyen de l'ajustement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments dilutifs. Le nombre d'actions pris en compte à l'égard des options, des bons de souscription et des instruments similaires est établi selon la méthode du rachat d'actions. Les actions ordinaires potentiellement dilutives de la société englobent les options sur actions attribuées et les bons de souscription.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés comme suit :

- Le placement à long terme est classé comme disponible à la vente. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et, par la suite, à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les actifs disponibles à la vente sont classés comme étant non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.
- Les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés initialement à la juste valeur à l'état de la situation financière. Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net.
- La trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les créances clients et les montants à recevoir à long terme sont classés dans les prêts et créances. Après l'évaluation initiale de leur juste valeur, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une réduction de valeur établie pour chacun des comptes sur la base, notamment, de l'expérience passée concernant le débiteur visé, des informations disponibles sur lui et d'une évaluation de la conjoncture économique par la direction.
- La dette bancaire, les dettes d'exploitation et charges à payer, le crédit-relais à la production, la dette à long terme et les autres passifs sont classés dans les autres passifs financiers. Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction. Après l'évaluation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût représente également une indication de dépréciation de l'actif. S'il existe une telle indication, la société comptabilise une perte de valeur de la façon suivante :

- Actifs financiers comptabilisés au coût amorti : La perte est égale à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, laquelle est actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant, soit directement, soit indirectement au moyen d'un compte de correction de valeur.
- Actifs financiers disponibles à la vente : La perte de valeur est égale à la différence entre le coût d'origine de l'actif et sa juste valeur à la date d'évaluation, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net. Ce montant représente la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global qui est reclassée en résultat net.

Les pertes de valeur constatées à l'égard d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti et des actifs financiers disponibles à la vente sont reprises au cours des périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur sur des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas reprises.

Distribution de dividendes

La distribution de dividendes en faveur des actionnaires de la société est comptabilisée comme un passif dans les états financiers de la période au cours de laquelle le conseil d'administration approuve les dividendes.

Adoption de normes nouvelles et modifiées

IFRS 10, États financiers consolidés

L'IASB a publié IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. IFRS 10 remplace certaines sections d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (« IAS 27 »), portant sur la consolidation, ainsi que l'intégralité de l'interprétation du Standing Interpretations Committee (« SIC ») SIC-12. IFRS 10 définit la notion de contrôle et explique quand et comment une entité doit être consolidée dans un jeu d'états financiers consolidés. IAS 27 a été modifiée pour tenir compte d'IFRS 10 et ne porte dorénavant que sur les états financiers individuels. La société a évalué ses conclusions de consolidation le 1^{er} juillet 2013 et déterminé que l'adoption d'IFRS 10 n'entraînait pas de modification du statut de consolidation de ses filiales.

IFRS 11, Partenariats

L'IASB a publié IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement — apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Au moyen d'une évaluation des droits et des obligations, IFRS 11 établit des principes de détermination du type de partenariat et fournit des directives quant aux activités de communication de l'information financière pour les entités ayant une participation dans des partenariats contrôlés conjointement. IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (« IAS 28 »), a été modifiée pour tenir compte des directives fournies dans IFRS 10 et IFRS 11. La société n'étant actuellement partie à aucun partenariat, l'adoption de cette norme n'a pas d'incidence sur ses états financiers.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Adoption de normes nouvelles et modifiées (suite)

IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités

L'IASB a publié IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. IFRS 12 exige la présentation d'informations considérablement étoffées sur les participations d'une entité dans des filiales, partenariats, entreprises associées et entités structurées non consolidées. Elle permet aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les risques liés aux participations dans d'autres entités ainsi que les incidences de ces participations sur la situation financière et la performance. L'adoption de cette norme n'a entraîné aucune exigence d'information supplémentaire pour la société.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

L'IASB a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. IFRS 13 explique ce qu'est la juste valeur, fournit des directives dans un cadre commun à toutes les IFRS concernant l'évaluation de la juste valeur et répertorie les informations devant être fournies quant à l'évaluation de la juste valeur. L'adoption d'IFRS 13 n'a nécessité aucun ajustement des techniques d'évaluation qu'emploie la société pour évaluer la juste valeur et n'a entraîné aucun ajustement des évaluations.

Modifications de normes

L'IASB a apporté plusieurs modifications à IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, en parallèle avec la publication d'IFRS 13. L'IASB a par la suite publié une modification de portée limitée qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et qui établit des obligations d'information supplémentaires concernant l'évaluation de la juste valeur lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise. La société a adopté par anticipation la modification de portée limitée, et celle-ci n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la société.

Normes comptables publiées, mais non encore appliquées

IFRIC 21, Droits ou taxes

En mai 2013, l'IASB a publié IFRIC 21, *Droits ou taxes*, une interprétation de la comptabilisation des droits ou taxes imposés par des autorités publiques. IFRIC 21 est une interprétation d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. IAS 37 établit les critères de comptabilisation d'un passif, dont l'un est l'obligation pour l'entité d'avoir une obligation actuelle résultant d'un événement passé (ce que l'on appelle un fait générateur d'obligation). L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité décrite dans les dispositions légales pertinentes qui rend le droit ou la taxe exigible. IFRIC 21 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRIC 21.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Adoption de normes nouvelles et modifiées (suite)

IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») établit de nouvelles exigences de classement et d'évaluation des actifs financiers. Selon IFRS 9, tous les actifs financiers comptabilisés qui entrent dans le champ d'application d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, doivent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur dans les périodes comptables suivant la comptabilisation initiale. Plus précisément, les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont généralement évalués au coût amorti à la clôture des périodes comptables ultérieures. Tous les autres actifs financiers, y compris les placements en actions, sont évalués à leur juste valeur à la clôture des périodes comptables ultérieures.

Les exigences de classement et d'évaluation des passifs financiers ont été ajoutées en octobre 2010 et elles ont repris en grande partie les dispositions d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, sauf que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit des passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement inscrites dans les autres éléments du résultat global.

IFRS 9 a été modifiée en novembre 2013 pour i) inclure des lignes directrices sur la comptabilité de couverture, ii) permettre aux entités d'adopter par anticipation l'obligation de comptabiliser dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur des passifs désignés selon l'option de la juste valeur attribuables à des changements touchant le risque de crédit propre à l'entité sans avoir à adopter le reste d'IFRS 9, et iii) éliminer la date d'entrée en vigueur obligatoire précédente qui était le 1^{er} janvier 2015, l'adoption par anticipation de la norme étant toutefois permise.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017. IFRS 15 établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits des activités ordinaires fondé sur le contrôle et remplace IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et IAS 11, *Contrats de construction*, ainsi que certaines interprétations portant sur les produits des activités ordinaires. La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

Principaux jugements comptables et incertitudes relatives aux estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, la société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes et sur les montants présentés. Les estimations et les jugements sont constamment remis en question. Ils se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs que l'on juge raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations. Les estimations et hypothèses au titre desquelles il existe un risque important d'ajustements significatifs des valeurs comptables des actifs et des passifs sont présentées ci-dessous :

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Principaux jugements comptables et incertitudes relatives aux estimations (suite)

i) Investissement dans des films et des émissions de télévision

Les coûts d'acquisition et de production de films et d'émissions de télévision sont inscrits à l'actif, après déduction des apports obtenus au titre de programmes fédéraux et provinciaux, et amortis suivant la méthode des prévisions pour chaque film. Selon cette méthode, les coûts inscrits à l'actif sont portés en résultat et les coûts finaux de participation sont inscrits suivant la proportion des produits des activités ordinaires de l'exercice visé par rapport à l'estimation par la direction des produits des activités ordinaires finaux qui seront tirés de l'exploitation, de la diffusion ou de la concession de la licence de diffusion du film ou de l'émission de télévision. Les estimations des montants finaux des produits des activités ordinaires et des charges reposent sur le jugement et les hypothèses de la direction, en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs. Une variation de 1 % à 3 % des produits des activités ordinaires aurait une incidence d'environ 150 \$ à 500 \$ sur le résultat net.

ii) Impôt sur le résultat etimpôt sur le résultat différé

La direction doit exercer son jugement pour établir les montants à comptabiliser à l'égard des actifs et des passifs d'impôt différé. Plus particulièrement, elle doit exercer son jugement au moment d'évaluer la mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé doivent être constatés, compte tenu du moment où le bénéfice imposable différé sera dégagé.

Pour établir la charge d'impôt exigible pour l'exercice, la direction doit exercer son jugement lors de l'interprétation des lois et à des règlements fiscaux. Des estimations sont utilisées dans le calcul de la charge d'impôt exigible constatée dans les états financiers. Même si la société juge que les estimations, les hypothèses et les jugements sont raisonnables, ils peuvent se rapporter à des questions complexes dont on ne connaîtra pas l'issue avant une longue période. Le montant définitif des sommes à payer au titre de la charge d'impôt de l'exercice écoulé peut être différent des estimations présentées dans les états financiers. En outre, les déclarations fiscales de la société peuvent faire l'objet d'audits, et l'issue de ces audits pourrait modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé.

iii) Regroupements d'entreprises

Dans le cadre du processus de répartition du prix d'achat, la direction doit utiliser d'importantes estimations et hypothèses, y compris des estimations de la juste valeur, notamment au titre de ce qui suit :

- la juste valeur estimative des immobilisations corporelles;
- la juste valeur estimative des immobilisations incorporelles;
- la juste valeur estimative des produits différés;
- la probabilité des paiements requis aux termes de dispositions de contrepartie conditionnelle;
- les actifs et passifs d'impôt estimatifs;
- la juste valeur estimative des éventualités préalables à l'acquisition.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Principaux jugements comptables et incertitudes relatives aux estimations (suite)

iii) Regroupements d'entreprises (suite)

Bien que la direction fasse appel à ses meilleures estimations et hypothèses dans le cadre du processus de répartition du prix d'achat afin d'évaluer précisément les actifs acquis et les passifs repris à la date du regroupement d'entreprises, les estimations et hypothèses sont fondamentalement incertaines et sujettes à modification. En conséquence, les ajustements apportés durant la période de répartition du prix d'achat, qui est habituellement de un an à compter de la date du regroupement d'entreprises, sont comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris, un montant correspondant étant comptabilisé en goodwill.

Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses et les estimations passées sont raisonnables et appropriées, elles sont fondées en partie sur les résultats passés et sur l'information obtenue auprès de la direction des sociétés acquises et sont fondamentalement incertaines. Les estimations critiques à l'évaluation de certains actifs acquis et passif repris comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- les flux de trésorerie attendus futurs au titre des contrats de distribution, de marchandisage et de concession de licences et autres contrats avec des clients;
- les coûts prévus d'achèvement des films et des émissions de télévision en cours et les flux de trésorerie estimatifs au titre des productions, une fois celles-ci achevées;
- la marque de la société acquise, ses relations avec les diffuseurs et ses relations avec les clients et les distributeurs ainsi que les hypothèses quant à la période d'utilité de ces immobilisations incorporelles acquises sur l'entité regroupée;
- la juste valeur des produits différés, y compris les obligations futures envers les clients;
- les positions fiscales incertaines reprises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement estimées à la date de l'acquisition et sont réévaluées chaque trimestre, la direction continuant de recueillir l'information nécessaire à l'évaluation de la valeur estimative, tout ajustement apporté aux estimations préliminaires étant comptabilisé au goodwill durant la période d'évaluation;
- les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus futurs.

La modification de l'une ou l'autre des hypothèses ou estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris pourrait avoir une incidence sur les montants attribués aux actifs, aux passifs et au goodwill dans le cadre de la répartition du prix d'achat, ce qui pourrait aussi se répercuter sur le résultat net puisque les charges et les pertes de valeur pourraient être modifiées. Les événements et situations inattendus pourraient se répercuter sur la fiabilité ou la validité des hypothèses, estimations et résultats réels.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

4 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent tous les administrateurs (internes et externes), le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef des finances. La rémunération versée aux principaux dirigeants se présente comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Salaires et avantages du personnel	1 726	1 592
Rémunération fondée sur des actions	536	129
	<u>2 262</u>	<u>1 721</u>

5 Acquisitions

- i) Le 22 octobre 2012 (« date de prise d'effet de la transaction avec Cookie Jar »), la société a acquis la totalité des actions en circulation d'une nouvelle société détenant la totalité des actifs et certains passifs de l'entreprise de Cookie Jar Entertainment (« Cookie Jar »), un chef de file de la création, de la production et de la commercialisation d'émissions animées et en direct possédant une collection de près de 6 000 demi-heures de programmation. La contrepartie totale de 72 403 \$ comprenait un montant en trésorerie de 5 000 \$ et 36 044 492 actions ordinaires de la société qui étaient évaluées à 67 403 \$ à la date de prise d'effet de la transaction avec Cookie Jar.

La valeur du goodwill, soit 69 988 \$, au titre de l'acquisition est attribuable à l'effectif acquis et aux économies d'échelle qui devraient découler du regroupement des activités de la société et de Cookie Jar. Le goodwill comptabilisé n'a pas été déduit aux fins de l'impôt. La juste valeur des créances s'établit à 31 794 \$. Le montant brut prévu au contrat au titre des créances à payer s'établit à 35 339 \$, dont une tranche de 3 545 \$ devrait être irrécouvrable.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. En conséquence, les résultats opérationnels rendent compte des produits des activités ordinaires et des charges se rapportant aux actifs de Cookie Jar à compter de la date de prise d'effet de la transaction avec Cookie Jar. Toutes les entités structurées ont été identifiées et sont comptabilisées conformément au périmètre de consolidation présenté dans les présents états financiers.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

5 Acquisitions (suite)

La société a finalisé la répartition du prix d'achat attribué aux actifs acquis et aux passifs repris en fonction de la juste valeur estimative de ceux-ci :

	\$
Actifs acquis	
Trésorerie	2 809
Créances	31 794
Charges payées d'avance et acomptes	783
Investissement dans des films et des émissions de télévision	61 814
Immobilisations corporelles	937
Immobilisations incorporelles	27 140
Goodwill	69 988
	195 265
Moins les passifs repris	
Dettes d'exploitation et charges à payer	33 856
Produits différés	12 994
Crédit-relais à la production	6 891
Dettes à long terme	56 742
Emprunts à l'actionnaire	8 665
Passif d'impôt différé	3 714
	122 862
	72 403

La société a finalisé la répartition du prix d'achat au cours de l'exercice. En conséquence, la société a ajusté les montants comptabilisés au 30 juin 2013 comme suit : augmentation du montant attribué aux dettes d'exploitation et charges à payer de 837 \$, augmentation du passif d'impôt différé de 201 \$ et augmentation du goodwill de 1 038 \$. L'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2013 a été ajusté pour tenir compte de ces changements.

Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur le résultat net établi antérieurement.

- ii) Le 13 septembre 2013 (« date de prise d'effet de la transaction avec Ragdoll »), dans le but d'agrandir sa collection, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Ragdoll Worldwide Ltd. (« Ragdoll »), y compris une collection de plus de 500 épisodes d'émissions de télévision telles que les *Teletubbies*, *In the Night Garden* et *Abney & Teal*. La contrepartie de 30 348 \$ a été réglée en trésorerie et financée au moyen d'une facilité à terme supplémentaire (note 11). Le prix d'achat comprend un ajustement de l'excédent en trésorerie et un ajustement net du fonds de roulement fondés sur les soldes d'ouverture à l'état de la situation financière. Au cours de l'exercice, l'ajustement de l'excédent en trésorerie et l'ajustement net du fonds de roulement ont été finalisés et un montant de 1 918 \$ a été payé aux vendeurs.

La valeur du goodwill, soit 4 485 \$, au titre de l'acquisition est attribuable aux synergies découlant de l'agrandissement de la collection totale de la société, du regroupement des activités et de la capacité à poursuivre le développement des propriétés existantes par de nouveaux moyens. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. La juste valeur des créances s'élève à 1 214 \$.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. En conséquence, les résultats opérationnels rendent compte des produits des activités ordinaires et des charges se rapportant aux actifs de Ragdoll à compter de la date de prise d'effet de la transaction avec Ragdoll.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

5 Acquisitions (suite)

La société a finalisé le prix d'achat, qui a été attribué aux actifs acquis et aux passifs repris en fonction de la juste valeur de ceux-ci :

	\$
Actifs acquis	
Trésorerie	1 141
Créances	1 214
Investissement dans des films et des émissions de télévision	24 590
Immobilisations incorporelles	2 699
Goodwill	4 485
	34 129
Moins les passifs repris	
Dettes d'exploitation et charges à payer	238
Passif d'impôt différé	3 543
	3 781
	30 348

La société a finalisé la répartition du prix d'achat au cours du trimestre clos le 30 juin 2014. En conséquence, la société a augmenté les créances de 131 \$, augmenté l'investissement dans des films et des émissions de télévision de 2 073 \$, augmenté les immobilisations incorporelles de 1 113 \$, diminué les dettes d'exploitation et charges à payer de 68 \$, augmenté le passif d'impôt différé de 1 229 \$ et diminué le goodwill de 2 020 \$ par rapport aux montants comptabilisés initialement.

Comme l'acquisition a eu lieu au cours de l'exercice 2014, les modifications précitées n'ont pas eu d'incidence sur le résultat net présenté pour l'exercice clos le 30 juin 2013.

Depuis la date de prise d'effet de la transaction avec Ragdoll, la contribution de Ragdoll aux produits des activités ordinaires consolidés de la société s'est élevée à 8 954 \$ et sa contribution au résultat net consolidé, à 6 075 \$.

Compte non tenu des autres acquisitions, si Ragdoll avait été consolidée au 1^{er} juillet 2013, des produits des activités ordinaires de 116 217 \$ et un résultat net de 6 613 \$ auraient été présentés dans le compte consolidé de résultat au 30 juin 2014.

- iii) Le 3 avril 2014 (« date de prise d'effet de la transaction avec Epitome »), dans le but d'agrandir sa collection, la société a acquis la totalité des actions en circulation du groupe de sociétés Epitome (« Epitome »), y compris une collection de plus de 550 épisodes d'une demi-heure des émissions *Degrassi*, *Instant Star* et *Liberty Street* et 66 épisodes d'une heure des émissions *The L.A. Complex* et *Riverdale*. La contrepartie totale de 36 229 \$ se compose d'un montant en trésorerie de 22 090 \$ et de 2 915 263 actions ordinaires de la société évaluées à 14 139 \$. Le prix d'achat comprend un ajustement de l'excédent en trésorerie et un ajustement net du fonds de roulement fondés sur les soldes d'ouverture à l'état de la situation financière, d'un montant de 8 590 \$ qui est inclus dans la contrepartie en trésorerie. La tranche de 8 590 \$ de la contrepartie liée à l'excédent en trésorerie qui a été payée après le 30 juin 2014 est comptabilisée dans les dettes d'exploitation et charges à payer au 30 juin 2014.

La valeur provisoire du goodwill, soit 14 518 \$, au titre de l'acquisition est attribuable aux synergies découlant de l'agrandissement de la collection totale de la société, du regroupement des activités, de la capacité d'étendre les activités de la société au marché mondial des ados et de l'acquisition de talents clés. Le goodwill ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt. La juste valeur des créances s'élève à 9 361 \$.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

5 Acquisitions (suite)

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. En conséquence, les résultats opérationnels rendent compte des produits des activités ordinaires et des charges se rapportant aux actifs d'Epitome à compter de la date de prise d'effet de la transaction avec Epitome. Toutes les entités structurées ont été identifiées et sont comptabilisées conformément au périmètre de consolidation présenté dans les présents états financiers.

Le prix d'achat a été attribué, sur une base préliminaire, aux actifs acquis et aux passifs repris en fonction de la juste valeur estimative de ceux-ci :

	\$
Actifs acquis	
Trésorerie	9 755
Créances	9 361
Charges payées d'avance et acomptes	67
Investissement dans des films et des émissions de télévision	6 771
Immobilisations corporelles	6 252
Immobilisations incorporelles	4 724
Goodwill	14 518
	51 448
Moins les passifs repris	
Dettes d'exploitation et charges à payer	3 262
Produits différés	1 495
Crédit-relais à la production	6 762
Passif d'impôt différé	3 700
	15 219
	36 229

La société finalisera la répartition du prix d'achat lorsque l'examen de certains soldes du fonds de roulement sera terminé et que la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles acquises sera déterminée. Tout ajustement futur résultant de cet examen sera comptabilisé en tant qu'ajustement de la répartition du prix d'achat.

Depuis la date de prise d'effet de la transaction avec Epitome, la contribution d'Epitome aux produits des activités ordinaires consolidés de la société s'est élevée à 2 911 \$ et sa contribution au résultat net consolidé, à 552 \$.

Compte non tenu des autres acquisitions, si Epitome avait été consolidée au 1^{er} juillet 2013, des produits des activités ordinaires de 133 541 \$ et un résultat net de 10 588 \$ auraient été présentés dans le compte consolidé de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2014.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

6 Montants à recevoir

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Créances clients	47 353	38 135
Moins la provision pour dépréciation des créances clients	(3 730)	(1 086)
	43 623	37 049
Taxes sur les produits et services à recouvrer	3 618	1 855
Crédits d'impôt fédéraux et provinciaux et autre aide gouvernementale	43 274	33 945
	90 515	72 849
Montants à recevoir à long terme	5 774	3 177
Montants à recevoir	96 289	76 026

Le classement par échéance des créances clients est comme suit :

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Moins de 60 jours	37 532	30 223
De 60 à 90 jours	1 393	1 202
Plus de 90 jours	4 698	5 624
	43 623	37 049

La société ne dispose d'aucune sûreté pour couvrir ces soldes. Toutes les créances clients qui se sont dépréciées dépassent 90 jours.

Les créances clients, les taxes sur les produits et services à recouvrer ainsi que les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux et autre aide gouvernementale sont déterminés selon les montants recouvrables estimatifs qui sont établis en combinant l'historique de manquements, les variations de solvabilité et les estimations de la direction. Les montants à recevoir au titre des taxes sur les produits et services et des crédits d'impôt fédéraux et provinciaux et autre aide gouvernementale ne se sont pas dépréciés.

Provision pour dépréciation de créances clients:

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Solde d'ouverture	1 086	105
Provision pour créances	2 239	907
Créances radiées durant l'exercice	(33)	(49)
Recouvrement de créances ayant fait l'objet de provisions	(149)	—
Écarts de change	587	123
Solde de clôture	3 730	1 086

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

7 Investissement dans des films et des émissions de télévision

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Frais de développement	2 406	1 350
Productions destinées et non destinées aux salles de cinéma en cours		
Coût, déduction faite de l'aide gouvernementale, de l'aide de tiers et de la participation de tiers	13 919	1 296
Droits de participation acquis – productions destinées et non destinées aux salles de cinéma		
Coût	99 034	67 673
Charge cumulée	(22 535)	(11 383)
	76 499	56 290
Productions non destinées aux salles de cinéma menées à bien et diffusées		
Coût, déduction faite de l'aide gouvernementale, de l'aide de tiers et de la participation de tiers	257 714	234 860
Charge cumulée	(197 517)	(171 396)
Cumul des moins-values de l'investissement dans des films et des émissions de télévision	(6 390)	(5 406)
	53 807	58 058
	146 631	116 994

La société prévoit que 9 % des coûts liés aux productions destinées et non destinées aux salles de cinéma menées à bien et diffusées seront engagés d'ici la fin de l'exercice se terminant le 30 juin 2015, que 44 % de ces coûts seront engagés au cours de la période se terminant le 30 juin 2017 et que plus de 67 % des coûts liés aux productions menées à bien seront engagés d'ici le 30 juin 2019.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2014, des intérêts de 926 \$ (1 440 \$ en 2013) ont été inscrits à l'actif de l'investissement dans des films et des émissions de télévision.

La variation de l'investissement dans des films et des émissions de télévision se présente comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Solde d'ouverture net de l'investissement dans des films et des émissions de télévision	116 994	44 163
Productions acquises (note 5)	31 361	61 814
Coût des productions (menées à bien et diffusées et productions en cours), déduction faite de l'aide gouvernementale et de la participation de tiers	32 626	41 339
Augmentation (diminution) des frais de développement	1 056	(1 593)
Charge	(37 273)	(28 691)
Moins-value de certains investissements dans des films et des émissions de télévision	(984)	(608)
Écarts de change	2 851	570
	146 631	116 994

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

8 Immobilisations corporelles

	Terrain \$	Immeubles \$	Mobilier, agencements et matériel \$	Matériel informatique \$	Matériel de post- production \$	Conception de sites Web \$	Logiciel \$	Améliora- tions locatives \$	Total \$
Exercice clos le 30 juin 2013									
Valeur comptable nette d'ouverture	800	3 398	748	1 568	198	—	945	863	8 520
Acquisition de Cookie Jar (note 5)	—	—	239	574	—	—	—	124	937
Ajouts	—	—	224	748	65	—	335	83	1 455
Dotation aux amortissements	—	(64)	(314)	(874)	(70)	—	(434)	(181)	(1 937)
Cessions	(1 000)	(4 214)	—	—	—	—	—	—	(5 214)
Profit sur cessions	200	880	—	—	—	—	—	—	1 080
Écarts de change	—	—	2	48	—	—	28	5	83
Valeur comptable nette	—	—	899	2 064	193	—	874	894	4 924
30 juin 2013									
Coût	—	—	3 829	6 233	1 551	104	2 716	2 372	16 805
Cumul des amortissements	—	—	(2 934)	(4 294)	(1 358)	(104)	(1 888)	(1 488)	(12 066)
Écarts de change	—	—	4	125	—	—	46	10	185
Valeur comptable nette	—	—	899	2 064	193	—	874	894	4 924
Exercice clos le 30 juin 2014									
Valeur comptable nette d'ouverture	—	—	899	2 064	193	—	874	894	4 924
Acquisition d'Epitome (note 5)	4 276	1 876	62	3	—	—	—	35	6 252
Ajouts	—	—	478	972	155	—	25	898	2 528
Dotation aux amortissements	—	(3)	(373)	(1 165)	(118)	—	(240)	(192)	(2 091)
Cessions	—	—	(84)	(41)	—	—	—	—	(125)
Écarts de change	—	—	1	22	—	—	2	2	27
Valeur comptable nette	4 276	1 873	983	1 855	230	—	661	1 637	11 515
30 juin 2014									
Coût	4 276	1 876	4 285	7 167	1 706	104	2 741	3 305	25 460
Cumul des amortissements	—	(3)	(3 307)	(5 459)	(1 476)	(104)	(2 128)	(1 680)	(14 157)
Écarts de change	—	—	5	147	—	—	48	12	212
Valeur comptable nette	4 276	1 873	983	1 855	230	—	661	1 637	11 515

Au 30 juin 2014, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles comprenait des actifs loués sous forme de matériel informatique d'un montant de 503 \$ (827 \$ en 2013).

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

9 Immobilisations incorporelles

	Relations avec les diffuseurs \$	Relations avec la clientèle \$	Marques \$	Autres \$	Total \$
Exercice clos le 30 juin 2013					
Valeur comptable nette d'ouverture	1 762	—	685	267	2 714
Acquisition de Cookie Jar (note 5)	2 735	11 820	12 585	—	27 140
Dotation aux amortissements	(824)	(708)	(1 008)	(106)	(2 646)
Ajouts	—	—	—	478	478
Écarts de change	14	186	70	—	270
Valeur comptable nette	3 687	11 298	12 332	639	27 956
30 juin 2013					
Coût	7 362	11 820	14 428	2 619	36 229
Cumul des amortissements	(3 689)	(708)	(2 166)	(1 980)	(8 543)
Écarts de change	14	186	70	—	270
Valeur comptable nette	3 687	11 298	12 332	639	27 956
Exercice clos le 30 juin 2014					
Valeur comptable nette d'ouverture	3 687	11 298	12 332	639	27 956
Acquisition d'Epitome (note 5)	—	—	4 724	—	4 724
Acquisition de Ragdoll (note 5)	—	—	2 699	—	2 699
Dotation aux amortissements	(816)	(1 339)	(1 607)	(62)	(3 824)
Ajouts	—	—	—	308	308
Écarts de change	—	1 653	474	—	2 127
Valeur comptable nette	2 871	11 612	18 622	885	33 990
30 juin 2014					
Coût	7 362	11 820	21 851	2 927	43 960
Cumul des amortissements	(4 505)	(2 047)	(3 773)	(2 042)	(12 367)
Écarts de change	14	1 839	544	—	2 397
Valeur comptable nette	2 871	11 612	18 622	885	33 990

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

10 Goodwill

La variation du goodwill se présente comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Valeur comptable nette d'ouverture	81 840	11 800
Acquis dans le cadre de l'acquisition de Cookie Jar (note 5)	—	69 988
Acquis dans le cadre de l'acquisition de Ragdoll (note 5)	4 485	—
Acquis dans le cadre de l'acquisition d'Epitome (note 5)	14 518	—
Écarts de change	2 640	52
	103 483	81 840

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus souvent lorsque des événements ou des circonstances indiquent que l'actif pourrait s'être déprécié. La société a soumis le goodwill à un test de dépréciation au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013, conformément à la méthode qui est décrite à la note 3. Aux fins d'affectation du goodwill au 30 juin 2014, la société a déterminé qu'elle avait deux UGT, soit ses activités principales de production, de distribution et de concession de licences à l'égard de films et d'émissions de télévision, et CPLG, filiale de Cookie Jar acquise en 2013 (se reporter à la note 5) qui gère les droits d'auteur, la concession de licences et les marques pour le compte de tiers. La société a déterminé que le goodwill découlant de l'acquisition de Cookie Jar n'est aucunement lié à CPLG. Comme la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté était supérieure à sa valeur comptable, la société a établi que le goodwill n'avait pas subi de dépréciation aux 30 juin 2014 et 2013.

Pour évaluer si le goodwill a subi une dépréciation, la société compare la valeur recouvrable globale, qui correspond à la somme de sa capitalisation boursière et de la juste valeur de sa dette, ajustée pour soustraire la juste valeur de CPLG, avec la valeur comptable de ses actifs nets exclusion faite de la dette à long terme et des actifs nets de CPLG. Une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable.

Les tests de dépréciation aux 30 juin 2014 et 2013 n'ont entraîné la comptabilisation d'aucune perte de valeur. Les modifications raisonnablement possibles des principales hypothèses ne feraient pas en sorte que la valeur recouvrable du goodwill devienne inférieure à sa valeur comptable.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

11 Dette bancaire, crédit-relais à la production, dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Dette bancaire	4 930	5 000
Crédit-relais à la production	35 955	37 676
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement	70 444	49 443
Dette portant intérêt et obligations découlant de contrats de location-financement	111 329	92 119
Montant exigible dans les 12 mois	(49 411)	(46 653)
Montant exigible après 12 mois	61 918	45 466

a) Dette bancaire

Le 22 octobre 2012, la société a conclu une convention de crédit (les « facilités de crédit garanties de premier rang ») avec un consortium de prêteurs, laquelle prévoit une facilité renouvelable (la « facilité renouvelable ») et une facilité à terme (la « facilité à terme »). La facilité renouvelable d'un montant maximal de 20 000 \$ vient à échéance le 22 octobre 2016. Des montants peuvent être prélevés sur la facilité renouvelable sous forme d'acceptations bancaires en dollars canadiens, d'emprunts au taux préférentiel en dollars canadiens, d'emprunts au taux de base en dollars américains ou d'avances au taux LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling (le « taux des prélèvements »). La facilité de crédit renouvelable porte intérêt à un taux variable correspondant au taux des prélèvements majoré d'une marge de 1,25 % à 3,25 %. Sur la dette bancaire en cours au 30 juin 2014, le montant exigible en dollars canadiens était de néant (5 000 \$ CA en 2013) et le montant exigible en livres sterling était de 2 700 £ (néant en 2013).

Tous les montants empruntés aux termes des facilités de crédit garanties de premier rang sont garantis par DHX Media Ltd. et certaines de ses filiales (collectivement, les « garants »). Une sûreté réelle de premier rang à l'égard de la totalité du capital-actions de certaines filiales de DHX Media Ltd. a été fournie en faveur du consortium de prêteurs, ainsi que de la totalité des biens immobiliers et personnels actuels et futurs des garants.

b) Crédit-relais à la production

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Facilités de crédit-relais à la production auprès de diverses institutions, portant intérêt au taux préférentiel majoré d'une marge de 0,65 % à 12 %; affectation et direction de créances spécifiques liées au financement des productions, aux contrats de concession de licences et aux crédits d'impôt pour la production de films, d'une valeur comptable nette d'environ 50 625 \$ au 30 juin 2014 (55 667 \$ au 30 juin 2013); certaines facilitées sont garanties par des liquidités soumises à restrictions de 32 \$ au 30 juin 2014 (1 278 \$ au 30 juin 2013).	35 955	37 676

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

11 Dette bancaire, crédit-relais à la production, dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (suite)

b) Crédit-relais à la production (suite)

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, le taux préférentiel moyen en dollars canadiens s'établissait à 3,00 % (3,00 % en 2013).

Les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux à recevoir (se reporter à la note 6) sont donnés en garantie du crédit-relais à la production. Lorsque les crédits d'impôt sont encaissés, le crédit-relais à la production connexe est remboursé.

c) Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Facilité à terme conclue en lien avec la facilité de crédit garantie de premier rang [notes 11a) et 11b)], déduction faite des frais d'émission de 1 507 \$ (1 610 \$ au 30 juin 2013)	69 941	48 616
Obligation découlant de divers contrats de location-financement prévoyant des versements trimestriels totaux de 112 \$, portant intérêt à des taux allant de 4,0 % à 9,8 %, échéant entre décembre 2014 et février 2019, dont une tranche de 52 \$ est libellée en dollars américains (176 \$ au 30 juin 2013)	503	827
	70 444	49 443
Moins la partie courante	(8 526)	(3 977)
	61 918	45 466

Les facilités de crédit garanties de premier rang conclues le 22 octobre 2012 prévoient une facilité à terme d'un montant en capital initial de 50 000 \$ venant à échéance le 26 octobre 2016, laquelle est remboursable en paiements d'amortissement annuels (en pourcentage du montant en capital initial de la facilité à terme) de 7 % en 2013, de 8 % en 2014, de 12 % en 2015 et de 13 % en 2016, payables en versements trimestriels égaux, le montant résiduel étant exigible à l'échéance. Les prélèvements sur la facilité à terme sont fondés sur le taux des prélèvements et portent intérêt à un taux variable correspondant au taux des prélèvements majoré d'une marge de 1,25 % à 3,25 %. Tous les montants empruntés aux termes des facilités de crédit garanties de premier rang sont garantis par les garants. Une sûreté réelle de premier rang à l'égard de la totalité du capital-actions de certaines filiales de DHX Media Ltd. a été fournie en faveur du consortium de prêteurs, ainsi que de la totalité des biens immobiliers et personnels actuels et futurs des garants. Sur les emprunts en cours aux termes de la facilité à terme au 30 juin 2014, le montant exigible en dollars américains était de 42 346 \$ US (47 725 \$ US en 2013) et le montant exigible en livres sterling était de 14 383 £ (néant en 2013).

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

11 Dette bancaire, crédit-relais à la production, dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (suite)

c) Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (suite)

Selon les facilités de crédit garanties de premier rang, la société doit respecter certains ratios financiers, notamment les suivants :

- le ratio de levier financier, qui s'entend de la dette émise (soit le total de toutes les obligations d'emprunt portant intérêt réellement ou théoriquement, compte non tenu du crédit-relais à la production, de toutes les obligations découlant de contrats de location-financement et de tout passif éventuel) (la « dette émise ») divisée par le BAIIA ajusté consolidé (soit le BAIIA ajusté consolidé établi d'après les résultats pro forma des 12 derniers mois), moins les écarts de change sur la dette intragroupe, le BAIIA lié à la production et certains coûts d'acquisition), qui doit demeurer inférieur à 2,5;
- le ratio de couverture des charges fixes, qui s'entend du BAIIA consolidé ajusté, déduction faite des impôts exigibles et des dépenses en immobilisations non financées, divisé par les charges fixes (charge d'intérêts consolidée et remboursements prévus de capital de la dette émise), qui doit demeurer supérieur à 1,5.

La société respecte ces ratios.

Les remboursements de capital requis pour les cinq prochains exercices sont présentés ci-après :

	\$
Exercice clos le 30 juin 2015	8 526
2016	9 955
2017	53 441
2018	26
Après 2019	3

La société dispose des montants suivants sur ses facilités d'emprunt :

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Dette bancaire	15 070	15 000

12 Dettes d'exploitation et charges à payer

Les dettes d'exploitation et charges à payer comprennent ce qui suit :

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Dettes d'exploitation	8 080	6 044
Charges à payer	53 694	39 888
	61 774	45 932

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

13 Capital-actions et surplus d'apport

a) Autorisé

100 000 000 d'actions privilégiées à droit de vote variable, remboursables au gré de la société en tout temps à un millionième de cent par action, sans aucun droit à des dividendes, comportant droit de vote

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Actions privilégiées à droit de vote variable

Dans le but d'assurer que la majorité des actions à droit de vote de la société appartiennent à des Canadiens, le 12 mai 2006, la société a obtenu l'approbation de ses actionnaires en vue de modifier ses statuts de prorogation de manière à créer une nouvelle catégorie d'actions privilégiées à droit de vote variable. Les votes rattachés aux actions privilégiées à droit de vote variable, en tant que catégorie, sont automatiquement rajustés de sorte que, collectivement avec les votes rattachés aux actions ordinaires détenues par des Canadiens (détermination faite d'après les demandes d'information effectuées par la société auprès des détenteurs d'actions ordinaires et de certificats représentatifs d'actions étrangères), ils correspondent à 55 % des votes rattachés à la totalité des actions émises sur le capital de la société. Les votes rattachés aux actions privilégiées à droit de vote variable, en tant que catégorie, correspondront globalement à au moins 1 % des votes rattachés à la totalité des actions émises sur le capital de la société. Les actions privilégiées à droit de vote variable ne sont pas cotées en bourse.

Les votes rattachés aux actions privilégiées à droit de vote variable, en tant que catégorie, sont déterminés en fonction de la proportion d'actions ordinaires détenues par des Canadiens établie selon le processus de surveillance de la société. Si la société ne reçoit pas de réponse à ses demandes d'information auprès d'un courtier ou d'un intermédiaire de marché donné, les actions ordinaires ou les certificats représentatifs d'actions étrangères détenus par le courtier ou l'intermédiaire de marché en question seront réputés appartenir à des non-Canadiens. Les votes rattachés aux actions privilégiées à droit de vote variable en tant que catégorie sont déterminés lorsque la proportion d'actions ordinaires détenues par des Canadiens a été établie selon ce processus de surveillance.

Le conseil d'administration de la société n'approuvera pas ou n'exigera pas le transfert en faveur d'une personne qui n'est pas un dirigeant ou un administrateur actuel de la société et un résident canadien. La société a émis 100 000 000 d'actions privilégiées à droit de vote variable à un administrateur de la société, qui a conclu une convention des porteurs d'actions privilégiées comportant des droits de vote variables avec la société selon laquelle cet administrateur i) a convenu de ne pas transférer les actions privilégiées à droit de vote variable, en totalité ou en partie, sauf avec le consentement écrit préalable du conseil d'administration de la société, ii) a accordé à la société le droit unilatéral d'exiger le transfert des actions privilégiées à droit de vote variable, en tout temps et de temps à autre, en totalité ou en partie, à une personne désignée par le conseil d'administration de la société, et iii) a accordé à la société une procuration l'habilitant à effectuer tout transfert envisagé par la convention des porteurs d'actions privilégiées comportant des droits de vote variables. Le conseil d'administration de la société n'approuvera ni n'exigera un transfert à moins d'obtenir d'abord le consentement de la Bourse de Toronto, et la convention des porteurs d'actions privilégiées comportant des droits de vote variables ne peut être modifiée ou résiliée ou faire l'objet d'une renonciation sans le consentement de la Bourse de Toronto. Pour décider d'approuver ou d'exiger un transfert, le conseil d'administration de la société agira dans l'intérêt de la société afin de permettre à cette dernière d'être admissible à des crédits d'impôt ou à des incitatifs gouvernementaux. Aux termes de la convention des porteurs d'actions privilégiées comportant des droits de vote variables, la contrepartie reçue par suite du transfert des actions privilégiées comportant des droits de vote variables ne peut dépasser un millionième de cent par action. Suivant les modalités des actions privilégiées comportant des droits de vote variables, les transferts des actions seront limités aux résidents canadiens.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

13 Capital-actions et surplus d'apport (suite)

a) Autorisé (suite)

Les actions privilégiées comportant des droits de vote variables seront rachetables au gré de la société à raison de un millionième de cent l'action et, advenant la liquidation, la dissolution ou autre distribution de l'actif de la société dans le but de liquider ses affaires, les porteurs d'actions privilégiées comportant des droits de vote variables de la société auront droit à un millionième de cent l'action avant les porteurs d'actions ordinaires; toutefois, ils n'auront aucun autre droit. Les actions privilégiées comportant des droits de vote variables ne donnent droit à aucun dividende. Les modalités des actions privilégiées comportant des droits de vote variables et de la convention des porteurs d'actions privilégiées comportant des droits de vote variables contiendront une disposition qui empêche un porteur d'actions privilégiées comportant des droits de vote variables d'accepter une offre d'achat visant la totalité ou une partie de ses actions à moins que la partie qui fait l'offre n'offre également de se porter acquéreur, au moyen d'une offre publique d'achat, de la totalité des actions ordinaires en circulation à un prix par action ordinaire et selon des modalités approuvées par le conseil d'administration de la société.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

13 Capital-actions et surplus d'apport (suite)

b) Émis et en circulation

Les variations du capital-actions émis au cours des périodes considérées se présentent comme suit :

	30 juin 2014		30 juin 2013	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$
Actions privilégiées à droit de vote variable [note 13a)]	100 000 000	—	100 000 000	—
Actions ordinaires [note 13c)]				
Solde d'ouverture	102 465 046	151 275	53 069 712	65 841
Émises dans le cadre des acquisitions (note 5)	2 915 263	14 139	36 044 492	67 403
Émises contre trésorerie, déduction faite des frais et de l'incidence fiscale	11 183 750	37 495	13 002 000	17 616
Émises dans le cadre du régime d'actionnariat	17 655	76	14 619	32
Annulées en lien avec un prêt à un salarié ayant fait l'objet d'une renonciation	—	—	(27 027)	(50)
Réinvestissement de dividendes	22 941	122	—	—
Bons de souscription exercés	1 000 000	1 175	—	—
Options sur actions exercées	2 171 250	2 945	361 250	433
Solde de clôture	119 775 905	207 227	102 465 046	151 275
Financement destiné à l'achat d'actions [note 13d)]				
Solde d'ouverture	—	—	—	(85)
Remboursement du financement destiné à l'achat d'actions	—	—	—	2
Prêt ayant fait l'objet d'une renonciation	—	—	—	50
Charge de rémunération	—	—	—	32
Intérêts reçus	—	—	—	1
Solde de clôture	—	—	—	—
Bons de souscription [note 13e)]				
Solde d'ouverture	1 000 000	390	1 000 000	—
Bons de souscription exercés	(1 000 000)	(390)	—	—
Charge liée aux bons de souscription	—	—	—	390
Solde de clôture	—	—	1 000 000	390
Surplus d'apport et options sur actions [note 13f)]				
Solde d'ouverture	5 726 250	11 875	4 343 750	11 102
Émises aux dirigeants ou aux salariés	1 345 000	—	2 390 000	—
Rémunération fondée sur des actions	—	1 588	—	925
Options sur actions exercées	(2 171 250)	(977)	(361 250)	(152)
Options échues	—	—	(436 250)	—
Options déchues	(112 500)	—	(210 000)	—
Solde de clôture	4 787 500	12 486	5 726 250	11 875

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

13 Capital-actions et surplus d'apport (suite)

c) Actions ordinaires

Le 22 octobre 2012, dans le cadre de l'acquisition de Cookie Jar, la société a émis 36 044 492 actions ordinaires d'une valeur de 67 403 \$, selon le cours de clôture de 1,87 \$ au 22 octobre 2012.

Le 22 octobre 2012, la société a émis 13 002 000 actions ordinaires au prix de 1,50 \$ pour un produit brut de 19 503 \$, moins des frais de 2 758 \$, déduction faite de l'incidence fiscale de 871 \$.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013, la société a émis 14 619 actions ordinaires à un prix moyen de 2,18 \$ dans le cadre du régime d'actionnariat de la société.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013, 27 027 actions ont été remises aux fins d'annulation à titre du règlement du financement de 50 \$ accordé à un salarié pour l'achat d'actions [note 13d)].

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013, 361 250 actions propres ont été émises au prix moyen de 0,78 \$ à l'exercice d'options.

Le 21 octobre 2013, la société a émis 11 183 750 actions ordinaires au prix de 3,60 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 40 262 \$, moins des frais de 3 674 \$, déduction faite de l'incidence fiscale de 907 \$.

Le 3 avril 2014, dans le cadre de la transaction avec Epitome, la société a émis 2 915 263 actions ordinaires au prix de 4,85 \$ pour une valeur totale de 14 139 \$.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, la société a émis 17 655 actions ordinaires à un prix moyen de 4,29 \$ dans le cadre du régime d'actionnariat de la société (14 619 à 2,18 \$ l'action en 2013).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, la société a émis 22 941 actions ordinaires à un prix moyen de 5,32 \$ dans le cadre de l'inscription des actionnaires au programme de réinvestissement des dividendes de la société (néant et néant en 2013).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, 2 171 250 actions propres ont été émises au prix moyen de 0,90 \$ à l'exercice d'options.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, 1 000 000 d'actions propres ont été émises au prix moyen de 0,78 \$ à l'exercice de bons de souscription.

d) Financement destiné à l'achat d'actions

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, une charge de rémunération de néant a été comptabilisée relativement à un prêt à un salarié ayant fait l'objet d'une renonciation (32 \$ en 2013). Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, des intérêts de néant (1 \$ en 2013) ont été reçus relativement à ces prêts et comptabilisés à titre d'apport de capital. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, un montant de néant (2 \$ en 2013) a été comptabilisé à titre de remboursement d'un prêt consenti à un employé. Pour l'exercice clos le 30 juin 2013, une réduction de 50 \$ du financement destiné à l'achat d'actions a été comptabilisée relativement à des actions ordinaires remises et annulées.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

13 Capital-actions et surplus d'apport (suite)

e) Bons de souscription

Au cours des exercices clos le 30 juin 2014 et le 30 juin 2013, aucun bon de souscription n'a été attribué.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, 1 000 000 de bons de souscription ont été exercés au prix moyen de 0,78 \$ l'action ordinaire (néant en 2013).

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré par bon de souscription \$
En cours aux 30 juin 2012 et 2013	1 000 000	0,78
Bons de souscription exercés	(1 000 000)	0,78
En cours au 30 juin 2014	—	—

La juste valeur des 1 000 000 de bons de souscription conditionnels exercés pendant l'exercice a été estimée par la direction à 390 \$ à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les hypothèses utilisées pour évaluer les bons de souscription conditionnels sont comme suit :

Taux d'intérêt sans risque	1,12 %
Durée prévue des options	2 ans
Volatilité attendue	54 %
Rendement de l'action attendu	néant

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

13 Capital-actions et surplus d'apport (suite)

f) Options sur actions

Aux 30 juin 2014 et 2013, la société avait en cours les options sur actions suivantes :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option \$
En cours au 30 juin 2012	4 343 750	0,90
Attribuées aux salariés	1 900 000	1,81
Attribuées aux administrateurs	490 000	1,81
Déchues	(210 000)	1,20
Échues	(436 250)	1,61
Exercées	(361 250)	0,78
En cours au 30 juin 2013	5 726 250	1,22
Attribuées aux salariés	945 000	3,72
Attribuées aux administrateurs	400 000	4,07
Déchues	(112 500)	0,87
Exercées	(1 781 250)	0,92
Exercées par des administrateurs	(390 000)	0,85
En cours au 30 juin 2014	4 787 500	2,14
Pouvant être exercées au 30 juin 2014	2 072 500	1,42

Le nombre maximal total d'actions ordinaires devant être réservées aux fins d'émission dans le cadre du régime d'options sur actions de la société représente 9 % du nombre total des actions ordinaires émises et en circulation en tout temps. Au 30 juin 2014, ce nombre s'élevait à 10 779 831 (9 221 854 en 2013).

Le 26 septembre 2013, 350 000 options sur actions ont été émises aux salariés au prix de 3,13 \$ l'action. Ces options sont acquises immédiatement et sur une période quatre ans en fonction de l'atteinte de certaines cibles, et leur date d'échéance est le 26 septembre 2018.

Le 21 novembre 2013, 995 000 options sur actions ont été émises aux salariés et aux administrateurs au prix de 4,07 \$ l'action. Ces options deviennent acquises sur une période de 4 ans et leur date d'échéance est le 21 novembre 2018.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, 2 171 250 options sur actions ont été exercées au prix moyen de 0,90 \$ l'action ordinaire (361 250 en 2013).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, 112 500 options ont été déchues et aucune n'est arrivée à échéance (210 000 options déchues et 436 250 options arrivées à échéance en 2013).

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

13 Capital-actions et surplus d'apport (suite)

f) Options sur actions (suite)

Le tableau qui suit présente la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions à la date d'attribution et les hypothèses selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour les exercices clos les 30 juin 2014 et 2013.

	2014	2013
Valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	1,47 \$	0,85 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,61 %	1,30 %
Durée prévue des options	4 ans	4 ans
Volatilité attendue	52 %	61 %
Rendement de l'action attendu	1,16 %	0,13 %

Des changements dans les hypothèses peuvent avoir une incidence significative sur l'estimation de la juste valeur et, par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure fiable de la juste valeur des options sur actions.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, un total de 1 588 \$ (957 \$ en 2013) a été comptabilisé à titre de charge de rémunération. La charge de rémunération pour l'exercice clos le 30 juin 2014 comprenait un montant de néant lié aux prêts accordés à des salariés pour l'achat d'actions (32 \$ en 2013).

Le sommaire des options en cours au 30 juin 2014 est présenté ci-après :

Fourchette des prix d'exercice \$	Options en cours au 30 juin 2014	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Options pouvant être exercées au 30 juin 2014	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,69 – 0,99	1 417 500	1,99 an	0,90	1 290 000	0,91
1,00 – 4,17	3 370 000	3,78 ans	2,66	782 500	2,28
Total	4 787 500	3,25 ans	2,14	2 072 500	1,42

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

14 Financement et aide gouvernementaux

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, l'investissement dans des films et des émissions de télévision a été réduit de 1 502 \$ (825 \$ en 2013) en lien avec le financement à la production consenti par des organismes gouvernementaux. Ce financement est lié aux montants de la participation des organismes gouvernementaux et est remboursable à même les produits des activités ordinaires tirés de la distribution des productions particulières visées par le financement. De plus, pour l'exercice clos le 30 juin 2014, l'investissement dans des films a été réduit de 4 325 \$ (6 981 \$ en 2013) en lien avec les apports non remboursables du programme de droits de diffusion du Fonds canadien de télévision. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, l'investissement dans des films et des émissions de télévision a été réduit de 10 832 \$ (14 235 \$ en 2013) au titre des crédits d'impôt liés aux activités de production. En dernier lieu, pour l'exercice clos le 30 juin 2014, la société a reçu une somme de 17 241 \$ au titre du financement gouvernemental et de l'aide gouvernementale (10 896 \$ en 2013).

Les montants à recevoir du gouvernement fédéral du Canada et d'autres organismes gouvernementaux au titre du financement à la production représentaient 50 % des montants totaux à recevoir au 30 juin 2014 (49 % en 2013). Certains de ces montants peuvent faire l'objet d'un audit par l'organisme gouvernemental. La direction est d'avis que les montants nets comptabilisés sont recouvrables en totalité. Chaque trimestre et chaque année, la société ajuste les montants à recevoir du gouvernement fédéral du Canada et d'autres organismes gouvernementaux, y compris les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux à recevoir, au titre du financement à la production, afin de tenir compte de toute différence connue découlant du contrôle interne et externe de ces soldes.

15 Impôt sur le résultat

Les principales composantes du passif d'impôt différé au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013 sont indiquées ci-dessous :

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Incitatifs à la location	195	170
Crédits pour impôt étranger	303	287
Produits des activités ordinaires tirés de la production différés	40	74
Dettes de participation, obligations découlant de contrats de location-financement et autres passifs	64	45
Immobilisations corporelles	(1 214)	28
Frais d'émission d'actions et frais de financement reportés	1 317	1 072
Investissement dans des films et des émissions de télévision	(12 528)	(7 977)
Immobilisations incorporelles	(4 546)	(4 342)
Pertes autres qu'en capital et autres	5 335	7 039
Passif d'impôt différé	(11 034)	(3 604)

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des retenues à la source et des autres impôts qui devraient être payés à l'égard des bénéfices non rapatriés de certaines filiales, ces montants étant réinvestis sur une base permanente. Les bénéfices non rapatriés totalisaient 10 015 \$ au 30 juin 2014 (4 352 \$ en 2013).

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

15 Impôt sur le résultat (suite)

Le rapprochement de l'impôt calculé aux taux d'imposition prévus par la loi et de la charge (du produit) d'impôt est présenté ci-après :

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Charge d'impôt sur le résultat au taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 31 % (31 % en 2013)	3 700	1 024
Augmentation de l'impôt sur le résultat au titre des éléments suivants :		
Rémunération fondée sur des actions	492	313
Partie non imposable des gains en capital	—	351
Coûts d'acquisition non déductibles	506	350
Différentiel de taux d'imposition	(729)	(519)
Autres	156	(75)
Charge d'impôt sur le résultat	4 125	1 444

Au 30 juin 2014, la société avait des pertes reportées en avant de 1,2 M\$ au titre desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé. La société exerce ses activités dans divers territoires dont les taux d'imposition varient. Les taux d'imposition effectifs de la société sont tributaires du territoire dans lequel le résultat a été généré. Pour l'exercice 2014, le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à 34 % (31 % en 2013), en fonction des territoires dans lesquels le résultat a été généré.

16 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières comprennent ce qui suit :

	2014 \$	2013 \$
Produits financiers		
Produit d'intérêts	148	156
Écart de change, montant net	916	(84)
	1 064	72
Charges financières		
Charge d'intérêts liée à la dette bancaire	682	80
Charge d'intérêts liée à la dette à long terme et aux obligations découlant de contrats de location-financement	2 624	1 940
	3 306	2 020
Charges financières, montant net	(2 242)	(1 948)

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

17 Classement par nature des charges et charge au titre des avantages du personnel

Le classement par nature des charges est présenté dans le tableau suivant :

	2014 \$	2013 \$
Investissement dans des films et des émissions de télévision		
Coûts de production directs et coûts liés aux nouveaux médias	18 258	22 739
Coût des films et des émissions de télévision	26 122	22 378
Moins-value de l'investissement dans des films et des émissions de télévision	984	608
Coût de la collection acquise	11 151	6 313
Frais de développement et autres	1 982	3 055
Frais de bureaux et frais d'administration	8 160	8 612
Charge liée aux bons de souscription	—	390
Quote-part de la perte des entreprises associées	—	172
Charges financières, montant net	2 242	1 948
Profit réalisé à la cession de placements à court terme et d'immobilisations corporelles	—	(1 419)
Relations avec les investisseurs et commercialisation	535	1 410
Honoraires et coûts liés à la réglementation	5 532	3 688
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	5 915	4 583
	<u>80 881</u>	<u>74 477</u>

Le tableau suivant présente les composantes de la charge au titre des avantages du personnel :

Salaires et avantages du personnel	20 818	15 010
Rémunération fondée sur des actions	1 588	957
Indemnités de fin de contrat de travail	908	3 515
	<u>23 314</u>	<u>19 482</u>
	<u>104 195</u>	<u>93 959</u>

18 Instruments financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des acomptes, ainsi que de l'exposition au risque de crédit des clients, y compris les créances impayées. La société gère le risque de crédit lié à la trésorerie et aux liquidités soumises à restrictions en s'assurant que les contreparties sont des banques, des gouvernements et des organismes gouvernementaux bénéficiant d'excellentes notations.

L'exposition maximale au risque de crédit découlant de la trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des acomptes et des créances clients et autres créances se rapproche du montant comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

18 Instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Le solde des créances clients impayées découle surtout de diffuseurs canadiens et d'importantes sociétés de distribution internationales. La direction gère le risque de crédit au moyen d'une évaluation régulière des créances échues et d'une analyse du crédit appropriée. La société a constitué une provision pour créances douteuses d'environ 4 % du montant brut de certaines créances clients impayées, et la direction est d'avis que le montant net des créances clients impayés est recouvrable en totalité. Dans le cadre de son évaluation du risque de crédit, la direction tient compte des montants à recevoir à long terme et de l'incidence de la nature à long terme des créances sur le risque de crédit. Dans le cadre des arrangements avec des titulaires de licences pour lesquels elle joue le rôle d'agent, la société comptabilise les produits des activités ordinaires déduction faite de la quote-part du concédant. Lorsque la société, en sa qualité d'agent du concédant, facture intégralement les montants engagés à un tiers, elle comptabilise un montant correspondant dans les dettes d'exploitation, lequel n'est payable au concédant que lorsque le montant est recouvré auprès du tiers. Ce faisant, la société réduit son risque en étant exposée uniquement à l'égard des créances relatives aux produits des activités ordinaires qu'elle comptabilise.

b) Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait des fluctuations des taux d'intérêt, son crédit-relais à la production, une partie de sa dette à long terme et une partie de sa trésorerie portant intérêt à taux variable. Une variation de 1 % aurait une incidence d'environ 750 \$ à 1 000 \$ sur le résultat net.

c) Risque de liquidité

La société gère son risque de liquidité en prévoyant et surveillant ses flux de trésorerie opérationnels, en concluant des contrats de location-financement et en maintenant des facilités de crédit renouvelables (note 11). Au 30 juin 2014, les fonds en caisse de la société totalisaient 26 679 \$ (12 640 \$ en 2013).

Les résultats opérationnels d'une période donnée sont fonction du nombre de films et d'émissions de télévision livrés ainsi que du moment de leur livraison, deux éléments qui ne peuvent être déterminés d'avance avec certitude. En conséquence, les résultats opérationnels de la société peuvent varier de façon significative d'une période à l'autre et les résultats d'une période ne sont pas nécessairement révélateurs des résultats d'une autre période. Les flux de trésorerie peuvent aussi fluctuer et ne pas être étroitement liés aux produits des activités ordinaires comptabilisés. Au cours de la diffusion initiale des droits, la société s'en remet plus ou moins au budget et aux cycles de financement du diffuseur et il arrive que le délai d'octroi de la licence soit retardé et que celle-ci prenne effet plus tard que prévu.

Les produits des activités ordinaires tirés de films et d'émissions de télévision varient de façon significative d'un trimestre à l'autre selon les livraisons prévues aux contrats conclus avec les principaux diffuseurs. Cependant, la récente diversification de la composition du chiffre d'affaires de la société, en particulier le resserrement du flux de rentrées au titre de la distribution, a corrigé légèrement la variation trimestrielle, qui commence à être plus facile à prévoir. Les produits des activités ordinaires tirés de la distribution sont tributaires des contrats et de la demande et peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre. La société maintient des soldes en trésorerie appropriés et dispose de facilités de financement visant à gérer les fluctuations de ses flux de trésorerie.

La société obtient du crédit-relais à la production pour disposer de fonds en attendant d'encaisser les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux pour la production de films (note 6). Lorsque les crédits d'impôt sont encaissés, le crédit-relais à la production est remboursé.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

18 Instruments financiers (suite)

d) Risque de change

Dans le cadre de ses activités, la société détient des monnaies étrangères, en plus d'engager des coûts de production et de générer des produits des activités ordinaires libellés en monnaie étrangère. Ces activités donnent lieu à une exposition aux fluctuations des cours du change de ces monnaies étrangères. La société conclut périodiquement des contrats d'achat de monnaies étrangères en vue de gérer son risque de change à l'égard des contrats libellés en dollars américains, en livres sterling et en euros. Au 30 juin 2014, la société a réévalué ses instruments financiers libellés en monnaie étrangère aux cours du change en vigueur. Une variation de 1 % du cours du change du dollar américain, de la livre sterling ou de l'euro aurait une incidence de moins de 300 \$ sur le résultat net et le résultat global.

e) Analyse des échéances contractuelles des passifs financiers

	Total \$	Moins de un an \$	De un an à trois ans \$	De quatre à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$
Dettes bancaires	4 930	4 930	—	—	—
Dettes d'exploitation et charges à payer	61 774	61 774	—	—	—
Crédit-relais à la production	35 955	35 955	—	—	—
Dettes à long terme	69 941	8 319	61 622	—	—
Obligations découlant de contrats de location-financement	503	207	267	29	—
	173 103	111 185	61 889	29	—

Les paiements susmentionnés ne tiennent pas compte des intérêts.

f) Justes valeurs

Les valeurs comptables présentées dans les états financiers au titre de la trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des dettes d'exploitation et charges à payer et de la partie courante de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-financement se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur échéance immédiate ou rapprochée ou encore de leur taux d'intérêt variable. Le crédit-relais à la production et la dette bancaire ont été renégociés durant l'exercice clos le 30 juin 2013 en vue de refléter les taux d'intérêt en vigueur; en conséquence, la direction est d'avis que les valeurs comptables se rapprochent également de leur juste valeur.

La juste valeur de la partie non courante de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-financement est présentée ci-après et est estimée au moyen d'analyses des flux de trésorerie actualisés fondées sur des taux d'actualisation reflétant les conditions du marché pour des instruments assortis de durées et de risques semblables.

	2014		2013	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Contrats de change à terme	212	212	(99)	(99)
Dettes à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement	61 918	62 772	45 466	44 303

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

18 Instruments financiers (suite)

f) Justes valeurs (suite)

Les justes valeurs sont estimées à un moment précis en fonction d'informations pertinentes sur le marché. Il s'agit d'estimations assujetties à des incertitudes et à un jugement important qui ne peuvent être déterminées précisément. Les modifications apportées aux hypothèses et aux estimations pourraient avoir une incidence importante sur les justes valeurs.

g) Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des intrants pris en compte dans les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur des cours observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires; des cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques ou similaires; des données d'entrée autres que les cours du marché utilisées dans le cadre d'un modèle d'évaluation qui sont observables pour l'instrument; et des données d'entrée qui sont tirées de données du marché observables ou corroborées par le marché ou par d'autres moyens.

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur d'importantes données non observables sur le marché.

Un instrument financier est classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière au 30 juin 2014, selon la hiérarchie des justes valeurs susmentionnée :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Contrats de change	–	212	–
Placements à long terme	–	–	230

Contrats de change

Au 30 juin 2014, la société avait un montant en capital notionnel d'environ 4 610 \$ (1 911 \$ en 2013) en contrats de vente de dollars américains. La valeur comptable de ces contrats correspond à leur juste valeur aux taux de change en vigueur au 30 juin 2014. Les contrats arrivent à échéance à diverses dates entre le 2 octobre 2014 et le 30 avril 2015.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

19 Engagements et éventualités

Engagements

La société a conclu divers contrats de location simple pour des installations et du matériel. Les paiements minimaux futurs aux termes de ces contrats de location simple sont comme suit :

	\$
Exercice se terminant le 30 juin 2015	3 174
2016	3 032
2017	2 330
2018	631
2019	453
après 2019	—

Éventualités

Il arrive que la société soit partie à diverses revendications, actions en justice et plaintes qui surviennent dans le cours normal de ses activités; par conséquent, des provisions ont été comptabilisées le cas échéant. La direction estime que le règlement définitif de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière ou les résultats opérationnels de la société. L'exposition maximale au 30 juin 2014 au titre des revendications susmentionnées est estimée à 400 \$.

20 Informations à fournir sur le capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société visent à procurer un rendement adéquat aux actionnaires, à préserver ses actifs, à garder une structure de coûts concurrentielle et à poursuivre ses activités afin de continuer ses activités de développement, de production, de distribution et de concession de licences visant ses films et ses émissions de télévision. Durant l'exercice clos le 30 juin 2014, la société a versé des dividendes en trésorerie totalisant 4 985 \$ (1 535 \$ en 2013), le solde de la trésorerie de la société étant utilisé pour optimiser son développement et sa croissance de façon continue.

Le capital de la société est présenté sommairement dans le tableau suivant :

	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
Total de la dette bancaire, de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-financement	75 374	54 443
Moins la trésorerie	(26 679)	(12 640)
Dette nette	48 695	41 803
Total des capitaux propres	223 349	162 875
	272 044	204 678

Pour faciliter la gestion de sa structure de capital, la société prépare des budgets d'exploitation de ses dépenses annuelles, qui sont mis à jour au besoin selon différents facteurs, dont les conditions du secteur et les flux de trésorerie opérationnels. Les budgets annuels et mis à jour sont revus par le conseil d'administration.

La société est en conformité avec toutes les clauses restrictives de la facilité de crédit garantie de premier rang.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

21 Résultat par action ordinaire

a) De base

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises durant la période.

	2014 \$	2013 \$
Résultat net	7 811	1 860
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	111 638 240	86 873 506
Résultat de base par action	0,07	0,02

b) Dilué

Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation en supposant la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs qui peuvent être convertis en actions ordinaires. La société a deux catégories d'instruments potentiellement dilutifs convertibles en actions ordinaires : les options sur actions et les bons de souscription. Pour chacune des deux catégories, un calcul sert à déterminer le nombre d'actions ordinaires qui auraient pu être acquises à la juste valeur (établie comme le prix du marché moyen des actions ordinaires en circulation de la société pour la période), d'après la valeur monétaire des droits de souscription rattachés aux options sur actions et aux bons de souscription. Le nombre d'actions calculé ci-dessus est présenté en comparaison du nombre d'actions qui auraient été émises en supposant l'exercice des bons de souscription et des options sur actions.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2014, le nombre moyen pondéré d'instruments potentiellement dilutifs, composés des actions pouvant être émises aux termes des bons de souscription et des options sur actions, s'est élevé à 3 436 205 (2 843 002 pour l'exercice clos le 30 juin 2013).

	2014 \$	2013 \$
Résultat net	7 811	1 860
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	115 074 445	89 716 508
Résultat dilué par action	0,07	0,02

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

22 Variation nette des autres soldes hors trésorerie liée aux activités opérationnelles

	2014 \$	2013 \$
Augmentation des créances	(6 241)	(5 039)
Augmentation des charges payées d'avance et des acomptes	(1 948)	(404)
Augmentation des montants à recevoir à long terme	(2 597)	(401)
Augmentation (diminution) des dettes d'exploitation et charges à payer	10 669	(3 295)
Diminution des produits différés	(5 211)	(3 136)
	<u>(5 328)</u>	<u>(12 275)</u>

Au cours des exercices considérés, la société a payé et reçu les montants suivants :

	2014 \$	2013 \$
Intérêts payés	3 412	3 423
Intérêts reçus	148	108
Impôts payés	663	490

23 Produits des activités ordinaires et informations sectorielles

La société exploite des entités et des bureaux de production au Canada, aux États-Unis et en Europe. Lorsqu'elle évalue sa performance, la société ne fait pas de distinction ni ne regroupe ses activités principales de production, de distribution et de mise en marché (les « activités principales ») d'après des critères géographiques ou autres. La société a déterminé que sa filiale qui gère les droits d'auteur, la concession de licences et les marques pour le compte de tiers (« CPLG ») est un secteur isolable distinct; par conséquent, la société a deux secteurs isolables aux fins de la présentation de l'information.

Produits des activités ordinaires et résultat sectoriel

	2014			2013		
	CPLG \$	Activités principales \$	Chiffres consolidés \$	CPLG \$	Activités principales \$	Chiffres consolidés \$
Produits des activités ordinaires	12 176	103 955	116 131	7 600	89 663	97 263
Coûts et frais de production directs, frais généraux et frais d'administration ¹⁾	11 785	78 029	89 814	8 713	74 603	83 316
Résultat sectoriel	<u>391</u>	<u>25 926</u>	26 317	<u>(1 113)</u>	<u>15 060</u>	13 947
Dotation aux amortissements			5 915			4 583
Charges financières, montant net			2 242			1 948
Coûts d'acquisition			3 258			1 696
Autres charges, montant net			<u>2 966</u>			<u>2 416</u>
Résultat avant impôt			<u>11 936</u>			<u>3 304</u>

¹⁾ Les charges de CPLG comprennent des indemnités de fin de contrat de travail et des coûts d'harmonisation de l'effectif non récurrents de néant pour l'exercice clos le 30 juin 2014 (854 \$ en 2013).

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

23 Produits des activités ordinaires et informations sectorielles (suite)

Le tableau suivant présente de plus amples renseignements sur les produits des activités ordinaires tirés des secteurs mentionnés :

	2014 \$	2013 \$
Activités principales		
Produits des activités ordinaires tirés de la production	23 466	17 442
Produits des activités ordinaires tirés de la distribution	40 886	24 573
Produits des activités ordinaires tirés des honoraires de production et des frais de service	18 363	20 852
Produits des activités ordinaires tirés du merchandising, de la concession de licences et autres	21 240	26 796
	103 955	89 663
CPLG	12 176	7 600
	116 131	97 263

Des produits des activités ordinaires de 116 131 \$ de la société pour l'exercice clos le 30 juin 2014 (97 263 \$ en 2013), une tranche de 75 181 \$ (59 599 \$ en 2013) est attribuable aux entités de la société établies au Canada, une tranche de 13 916 \$ (25 664 \$ en 2013) est attribuable aux entités de la société établies aux États-Unis et une tranche de 27 034 \$ (12 000 \$ en 2013) est attribuable aux entités de la société établies ailleurs dans le monde.

Au 30 juin 2014, les actifs non courants suivants étaient attribuables aux entités de la société établies aux États-Unis : 266 \$ en immobilisations corporelles, 471 \$ en immobilisations incorporelles et 657 \$ en goodwill (respectivement, 728 \$, 392 \$ et 656 \$ en 2013). Au 30 juin 2014, les actifs non courants suivants étaient attribuables aux entités de la société établies ailleurs dans le monde : 787 \$ en immobilisations corporelles, 14 573 \$ en immobilisations incorporelles et 5 012 \$ en goodwill (respectivement, 562 \$, 11 135 \$ et néant en 2013). Tous les autres actifs non courants sont attribuables aux entités de la société établies au Canada.

Au 30 juin 2014, les actifs non courants suivants étaient attribuables à CPLG : 787 \$ en immobilisations corporelles et 11 556 \$ en immobilisations incorporelles (respectivement, 554 \$ et 11 135 \$ en 2013).

24 Cumul des autres éléments du résultat global

Aux 30 juin 2014 et 2013, le cumul des autres éléments du résultat global était composé d'écarts de conversion de 1 203 \$ et de 2 800 \$, respectivement.

25 Événements postérieurs à la date de clôture

- a) Le 31 juillet 2014, la société a acquis la totalité des actions en circulation d'une société nouvellement créée, détenant ainsi la quasi-totalité des actifs et certains passifs qui constituent l'entreprise de chaîne Family, pour une contrepartie en trésorerie de 170 000 \$, sous réserve des ajustements du fonds de roulement habituels. Les principaux actifs de la chaîne Family sont les licences de télédiffusion au Canada pour chaîne Family, Disney Junior (en anglais), Disney Junior (en français) et Disney XD.

Une nouvelle division de la société composée de ces quatre canaux de télévision a été créée et s'appellera DHX Television.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

25 Événements postérieurs à la date de clôture (suite)

En date du 31 juillet 2014, la valeur comptable non auditée des actifs nets acquis s'établissait comme suit :

	\$
Actifs	
Trésorerie	6 197
Créances	11 043
Charges payées d'avance et autres actifs	13 738
Droits d'exposition liés aux émissions	15 541
Investissement dans des films et des émissions de télévision	371
Immobilisations corporelles	259
Impôt différé	182
	47 331
Passifs	
Dettes d'exploitation et charges à payer	13 802
Actifs nets acquis	33 529

La société est en voie de mener à bien la comptabilisation du regroupement d'entreprises, y compris une évaluation détaillée de la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. En conséquence, la répartition du prix d'achat n'étant pas terminée, les résultats de celle-ci devraient entraîner des modifications des actifs et des passifs susmentionnés de manière à rendre compte de la juste valeur, et devraient également faire en sorte qu'une part importante du prix d'achat de 170 000 \$ sera comptabilisée à titre d'immobilisations incorporelles liées aux licences de télédiffusion au Canada et de goodwill, aucun de ces montants n'étant amorti.

Le goodwill attendu au titre de l'acquisition ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt, et il est attribuable à l'effectif acquis et aux économies d'échelle qui devraient découler du regroupement des activités de la société et de l'entreprise de chaîne Family.

Au cours de l'exercice 2014, des coûts relatifs à l'acquisition de 277 \$ ont été comptabilisés en charges, et il est prévu que d'autres coûts relatifs à l'acquisition seront engagés et comptabilisés en charges au cours de l'exercice 2015. Ces coûts relatifs à l'acquisition comprennent les montants engagés pour réaliser la transaction, comme les honoraires professionnels payés aux avocats et aux consultants.

Dans le cadre de l'approbation de la transaction par le CRTC, la société est tenue de verser une contribution de 17 313 \$ devant bénéficier concrètement au réseau de télédiffusion canadien au cours des sept prochaines années. La contribution sera affectée à des initiatives profitant à la diffusion, comme la concession de licences et la production d'émissions originales d'intérêt national en anglais, des partenariats avec les diffuseurs publics et le Réseau de télévision des peuples autochtones (« APTN ») aux fins du financement conjoint d'émissions, sous réserve de la demande et de l'intérêt des diffuseurs publics et d'APTN, des initiatives sur médias numériques associées aux productions créées dans le cadre des initiatives susmentionnées, et l'établissement d'un Fonds de développement pour la famille et les enfants, ainsi que des avantages pour la société comme des occasions régionales et de la formation en rédaction de scénarios destinés aux émissions pour enfants. L'obligation sera comptabilisée dans le compte de résultat à la juste valeur à la date d'acquisition, correspondant à la somme des flux de trésorerie nets futurs actualisés.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

25 Événements postérieurs à la date de clôture (suite)

- b) Simultanément avec la clôture de l'acquisition de l'entreprise de chaîne Family, la société a conclu une convention de crédit garanti de premier rang modifiée (la « convention de crédit garanti de premier rang modifiée ») avec un consortium de prêteurs, qui modifie les modalités des facilités de crédit garanties de premier rang décrites à la note 11. La convention de crédit garanti de premier rang modifiée prévoit une facilité renouvelable (la « facilité renouvelable modifiée ») d'un montant maximal de 30 000 \$ et une facilité à terme (la « facilité à terme modifiée ») d'un montant maximal de 235 000 \$.

Des montants peuvent être prélevés sur la facilité renouvelable modifiée sous forme d'acceptations bancaires en dollars canadiens, d'emprunts au taux préférentiel en dollars canadiens, d'emprunts au taux de base en dollars américains ou d'avances au taux LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling (le « taux des prélèvements »). La facilité de crédit renouvelable modifiée porte intérêt à un taux variable correspondant au taux des prélèvements majoré d'une marge de 1,25 % à 4,50 %.

Des montants peuvent être empruntés sur la facilité à terme modifiée au taux des prélèvements, et celle-ci porte intérêt à un taux variable correspondant au taux des prélèvements majoré d'une marge de 1,25 % à 4,50 %. La facilité à terme modifiée vient à échéance le 31 juillet 2019 et est remboursable en paiements d'amortissement annuels (en pourcentage du montant en capital initial de la facilité à terme modifiée) de 10 % par année, payables en versements trimestriels égaux le dernier jour de chaque trimestre à compter du premier trimestre financier complet, le montant résiduel étant exigible à l'échéance.

Tous les montants empruntés aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang modifiée sont garantis par la société et certaines de ses filiales (les « garants modifiés »), certaines filiales de la société fournissant une sûreté réelle de premier rang à l'égard de la totalité de leur capital-actions en faveur du consortium de prêteurs ainsi que la totalité des biens immobiliers et personnels actuels et futurs des garants modifiés.

Aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang modifiée, le ratio d'endettement [note 11c)] que la société est tenue de respecter a été modifié, de sorte que la société doit initialement maintenir un ratio d'endettement inférieur à 4,5 : 1 qui sera ramené par paliers à moins de 2,5 : 1 d'ici juin 2017.

- c) Le 5 août 2014, la société a conclu une convention avec le Groupe Entreprises CIBC concernant un emprunt renouvelable à vue de 20 000 \$, accessible sous forme d'un nombre illimité d'emprunts individuels (les « emprunts sectoriels »), visant le financement des charges de production liées aux productions admissibles (les « productions admissibles »). Les emprunts sectoriels peuvent être prélevés en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt au taux préférentiel en dollars canadiens majoré de 0,75 % ou au taux de base en dollars américains majoré de 0,75 %, respectivement. Chaque emprunt sectoriel est garanti par les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles de chaque production admissible, par affectation et direction de contrats de financement de productions et crédits d'impôt et par un cautionnement non garanti subordonné de DHX Media Ltd.
- d) Après le 30 juin 2014, 153 750 options ont été exercées par un salarié et des administrateurs en contrepartie d'actions ordinaires pour un produit de 144 \$, et la société a attribué des options à des administrateurs et à des salariés visant l'acquisition d'actions ordinaires à un prix d'exercice de 7,13 \$ l'action. Ces options viennent à échéance cinq ans après la date d'attribution.